



# Assemblée générale

Distr.: Générale  
5 mars 2003

Français  
Original: Anglais

## Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Quarante-sixième session  
Vienne, 11-20 juin 2003

### Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarantième session, tenue à Vienne, du 17 au 28 février 2003

#### Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	1-24	3
A. Participation . . . . .	3-7	3
B. Adoption de l'ordre du jour . . . . .	8	4
C. Documentation . . . . .	9	4
D. Débat général . . . . .	10-20	5
E. Rapports nationaux . . . . .	21	6
F. Colloque . . . . .	22-23	6
G. Adoption du rapport du Sous-Comité scientifique et technique. . . . .	24	7
II. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales. . . . .	25-55	7
A. Activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales . . . . .	30-43	7
B. Service international d'information spatiale . . . . .	44-45	13
C. Coopération régionale et interrégionale . . . . .	46-55	14
III. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III). . . . .	56-67	15



IV.	Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre .....	68-77	17
V.	Utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace .....	78-87	18
VI.	Moyens et mécanismes de renforcement de la coopération interinstitutions et d'intensification de l'utilisation des applications des techniques spatiales et des services spatiaux au sein des organismes des Nations Unies et entre eux. ....	88-96	20
VII.	Exploitation d'un système spatial mondial intégré de gestion des catastrophes naturelles .....	97-115	21
VIII.	Débris spatiaux .....	116-135	24
IX.	Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement. ....	136-144	27
X.	Mobilisation de ressources financières pour développer la capacité en matière d'application des sciences et des techniques spatiales .....	145-151	28
XI.	Utilisation des techniques spatiales à des fins médicales et sanitaires .....	152-161	29
XII.	Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante et unième session du Sous-Comité scientifique et technique .....	162-163	30
<b>Annexe</b>			
I.	Documents dont était saisi le Sous-Comité scientifique et technique à sa quarantième session. ....		32
II.	Rapport du Groupe de travail plénier. ....		36
III.	Plan de travail en vue de l'élaboration d'un cadre international d'objectifs et de recommandations d'ordre technique aux fins de la sûreté des applications des sources d'énergie nucléaires dans l'espace .....		46
IV.	Rapport du Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace .....		48

## I. Introduction

1. Le Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a tenu sa quarantième session à l'Office des Nations Unies à Vienne du 17 au 28 février 2003 sous la présidence de M. Karl Doetsch (Canada).
2. Le Sous-Comité a tenu 19 séances.

### A. Participation

3. Ont assisté à la session les représentants des États membres du Comité suivants: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Japon, Kenya, Liban, Malaisie, Maroc, Mexique, Nicaragua, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Soudan, Suède, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela et Viet Nam.
4. À la 580<sup>e</sup> séance, tenue le 17 février, le Président a informé le Sous-Comité que l'Angola, l'Azerbaïdjan, Israël, la Suisse et la Thaïlande avaient demandé à participer à la session. Comme il est d'usage, ces États ont été invités à envoyer une délégation qui assisterait à la quarantième session du Sous-Comité et prendrait la parole, le cas échéant, sans préjudice de la suite qui serait donnée à d'autres demandes de cette nature et sans que cela implique une décision quelconque du Sous-Comité quant au statut de ces délégations.
5. Les organismes des Nations Unies ci-après étaient représentés par des observateurs: Secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes; Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation météorologique mondiale (OMM) et Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).
6. Des observateurs du Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CEOS), du Comité de la recherche spatiale (COSPAR), de l'Association européenne pour l'année internationale de l'espace (EURISY), de l'Agence spatiale européenne (ESA), de la Fédération internationale d'astronautique (FIA), de l'Université internationale de l'espace (UIE), de la Société internationale de photogrammétrie et de télédétection (SIPT), du Conseil consultatif de la génération spatiale et de Spaceweek International Association (SIA) ont également assisté à la session.
7. La liste des représentants des États, des organismes des Nations Unies et des autres organisations internationales ayant participé à la session est publiée sous la cote A/AC.105/C.1/INF/32.

## **B. Adoption de l'ordre du jour**

8. À sa 580<sup>e</sup> séance, le 17 février 2003, le Sous-Comité a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Déclaration du Président.
3. Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales.
4. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.
5. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).
6. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre.
7. Utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace.
8. Moyens et mécanismes de renforcement de la coopération interinstitutions et d'intensification de l'utilisation des applications des techniques spatiales et des services spatiaux au sein des organismes des Nations Unies et entre eux.
9. Exploitation d'un système spatial mondial intégré de gestion des catastrophes naturelles.
10. Débris spatiaux.
11. Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement.
12. Mobilisation de ressources financières pour développer la capacité en matière d'application des sciences et des techniques spatiales.
13. Utilisation des techniques spatiales à des fins médicales et sanitaires.
14. Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante et unième session du Sous-Comité scientifique et technique.
15. Rapport au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

## **C. Documentation**

9. On trouvera à l'annexe I du présent rapport la liste des documents dont le Sous-Comité était saisi.

## D. Débat général

10. Le Sous-Comité a exprimé aux familles et amis des membres de l'équipage international de la navette spatiale Columbia, ainsi qu'à la communauté spatiale internationale, sa sympathie et sa solidarité à la suite de la perte de la navette lors de sa rentrée dans l'atmosphère, le 1<sup>er</sup> février 2003, tragédie dont l'humanité tout entière s'est émue. Il a formulé l'espoir que les programmes spatiaux internationaux n'en subiraient pas de conséquence.

11. Le Sous-Comité s'est déclaré profondément attristé par la nouvelle du décès de M. Dimitar Mishev, directeur et fondateur du Laboratoire sur les interactions Soleil-Terre de l'Académie bulgare des sciences et pionnier ayant grandement contribué au développement de nombreux domaines de la recherche spatiale en Bulgarie. Le Sous-Comité lui a rendu hommage pour sa participation efficace et constructive aux travaux du Comité et en particulier pour son sens de la diplomatie sur les sujets sensibles.

12. Le Sous-Comité a été heureux d'accueillir l'Algérie parmi les membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses sous-comités.

13. Le Sous-Comité a exprimé sa gratitude à Petr Lála et Mazlan Othman pour les services exceptionnels rendus au Bureau des affaires spatiales. Il s'est félicité de la nomination de Sergio Camacho au poste de Directeur du Bureau.

14. Des déclarations ont été faites pendant le débat général par les représentants des États membres suivants: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Autriche, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Équateur, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Malaisie, Maroc, Mexique, Nigéria, Pakistan, Pérou, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Soudan, Turquie et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Le représentant de Cuba a fait une déclaration au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Des déclarations générales ont été faites par le représentant de l'Azerbaïdjan ainsi que par l'observateur de l'UNESCO. Les observateurs du COSPAR, d'EURISY, de la FIA, de la SIPT et de l'UIE ont également fait des déclarations.

15. Le Sous-Comité a entendu des exposés techniques sur les sujets ci-après:

- a) Présentation générale d'HellasSat, par le représentant de la Grèce;
- b) Prévisions météorologiques par des moyens spatiaux utilisant des données en temps réel sur le vent solaire, par le représentant de la Fédération de Russie;
- c) Le grand télescope pour l'Afrique australe, par le représentant de l'Afrique du Sud.

16. À la 580<sup>e</sup> séance, le 17 février 2003, le Président a fait une déclaration sur les travaux de la session en cours du Sous-Comité et a passé en revue les activités spatiales mises en œuvre au cours de l'année écoulée, y compris les importants progrès réalisés grâce à la coopération internationale.

17. À cette même séance, le Directeur du Bureau des affaires spatiales du Secrétariat a également passé en revue le programme de travail du Bureau.

18. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que les Gouvernements de la France et de la République de Corée avaient mis à la disposition du Bureau des affaires spatiales des experts associés pour l'aider à mener à bien les activités liées à l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).

19. Le représentant du Chili a communiqué des informations au Sous-Comité concernant le Forum mondial sur les biotechnologies, qui se tiendra à Concepción (Chili), en mars 2004.

20. Le représentant de la Grèce a fait part au Sous-Comité de la récente adhésion de son pays à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution 3235 (XXIX) de l'Assemblée générale, annexe).

## **E. Rapports nationaux**

21. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des rapports présentés par les États membres (A/AC.105/788), qu'il a examinés au titre du point 3 de l'ordre du jour, intitulé "Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales". Il a recommandé que le Secrétariat continue d'inviter les États membres à présenter des rapports annuels sur leurs activités spatiales.

## **F. Colloque**

22. Conformément à la résolution 57/116 de l'Assemblée générale en date du 11 décembre 2002, un colloque a été organisé par le COSPAR et la FIA sur les applications de la navigation par satellite et leurs avantages pour les pays en développement. La première partie de ce colloque, qui portait sur les applications de la navigation par satellite et la localisation dans la surveillance de l'environnement et les transports, s'est tenue le 17 février, sous la présidence de M. Y. Beguin, de la FIA. La seconde partie, qui portait sur les autres applications de la navigation par satellite pour les pays en développement, s'est tenue le 18 février, sous la présidence de M. L. Marelli, du COSPAR.

23. Les thèmes des exposés présentés lors de ce colloque ont été la navigation par satellite aux fins de l'aviation civile (K. Edwards, de la FIA); la navigation par satellite dans le contrôle du trafic aérien et ses avantages pour les pays en développement (H. Blomenhofer, de la FIA), l'espace au service des utilisateurs et la localisation et la navigation aux fins de la surveillance et de l'observation de l'environnement (M. Cazenave, de la FIA); les systèmes de navigation par satellite et la télédétection aux fins de la gestion agricole (D. El Hadani, du COSPAR); la synergie entre le positionnement précis et l'imagerie (L. Marelli, du COSPAR); utilisation du système ARGOS de poursuite et d'océanographie par satellite aux fins de la gestion durable des ressources marines de l'océan Atlantique (J.-Y. Georges, de la FIA); la sismologie et la surveillance géologique par systèmes de navigation par satellite (F. Webb, du COSPAR); les techniques de positionnement par satellite

pour la gestion des biens et de l'environnement et la cartographie fluviale et géophysique (L. Szentpeteri, de la société TTTC, Hongrie); l'état d'avancement, le développement et l'application du Système mondial de satellites de navigation GLONASS (S. Revnivikh, de l'Agence aérospatiale russe).

### **G. Adoption du rapport du Sous-Comité scientifique et technique**

24. Après avoir examiné les différents points inscrits à son ordre du jour, le Sous-Comité, à sa 598<sup>e</sup> séance, le 28 février 2003, a adopté son rapport au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, contenant les vues et recommandations exposées dans les paragraphes ci-après.

## **II. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales**

25. Conformément à la résolution 57/116 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a poursuivi l'examen d'un point consacré au Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.

26. À la 582<sup>e</sup> séance, le 18 février, l'administrateur chargé de la Section des applications des techniques spatiales a donné un aperçu des activités entreprises et prévues dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.

27. Les représentants de la Bulgarie, du Chili, de la Chine, de l'Équateur, des États-Unis, de l'Inde, du Japon, du Mexique et du Nigéria ont fait des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour.

28. Conformément à la résolution 57/116, à sa 584<sup>e</sup> séance, le 19 février, le Sous-Comité a de nouveau convoqué le Groupe de travail plénier, sous la présidence de M. Muhammad Nasim Shah (Pakistan). Le Groupe de travail plénier a tenu 11 séances du 19 au 27 février.

29. À sa 596<sup>e</sup> séance, le 27 février 2003, le Sous-Comité a fait sien le rapport du Groupe de travail plénier, qui figure à l'annexe II du présent rapport.

### **A. Activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales**

30. Le Sous-Comité était saisi du rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/790). Il a noté que les activités prévues pour 2002 au titre du Programme avaient été menées à bien, et s'est réjoui du travail accompli par le Spécialiste à cet égard.

31. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que, depuis la dernière session, des ressources supplémentaires pour 2002 avaient été fournies par divers États membres et organisations, comme il en était rendu compte dans le rapport du Spécialiste (A/AC.105/790, par. 41 et 42). Il a également noté avec satisfaction que le Gouvernement français avait fourni les services d'un expert associé pour appuyer la

mise en œuvre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales en 2002.

32. Le Sous-Comité s'est de nouveau déclaré préoccupé par le montant toujours limité des ressources financières disponibles pour exécuter le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales et a appelé les États membres à financer celui-ci par des contributions volontaires. Il a estimé que les ressources limitées du système des Nations Unies devraient être concentrées sur les activités revêtant un caractère de priorité absolue; il a fait observer que l'exécution du Programme constituait l'activité prioritaire du Bureau des affaires spatiales.

33. Le Sous-Comité a noté que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales aidait les pays en développement et les pays en transition à participer aux activités spatiales proposées dans les recommandations d'UNISPACE III, en particulier celles figurant dans "Le Millénaire de l'espace: la Déclaration de Vienne sur l'espace et le développement humain"<sup>1</sup>, et à en tirer parti.

34. Le Sous-Comité a noté que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales cherchait à encourager, par le biais de la coopération régionale et internationale, l'utilisation des sciences, techniques et données spatiales pour favoriser le développement économique et social durable des pays en développement, en sensibilisant les décideurs aux avantages économiques et autres pouvant être obtenus, en renforçant la capacité des pays en développement à utiliser les techniques spatiales ou en constituant une telle capacité quand celle-ci n'existait pas, et en développant les activités d'information et de sensibilisation en ce qui concerne les retombées des techniques spatiales. Il a également noté qu'en mettant en œuvre le Programme, le Spécialiste des applications des techniques spatiales tiendrait compte des lignes directrices fournies par le Groupe de travail plénier telles qu'elles figurent à l'annexe II du présent rapport.

35. Le Sous-Comité a noté que, bien que des progrès eussent été accomplis pour faire prendre conscience aux hauts responsables des avantages que présentait l'utilisation des applications des techniques spatiales aux fins d'un développement économique et social durable et pour la protection de l'environnement, il restait encore beaucoup à faire. Le Bureau des affaires spatiales devrait envisager de prendre des dispositions afin qu'un discours d'orientation soit prononcé à ce sujet à l'occasion d'une réunion de hauts représentants des gouvernements.

36. Le Sous-Comité a noté que, outre les conférences, stages de formation, ateliers et colloques prévus en 2003 (voir par. 42 plus loin), les autres activités du Programme en 2003 viseraient principalement à:

a) Apporter un appui à l'éducation et à la formation afin de renforcer les capacités des pays en développement, notamment par l'intermédiaire des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales;

b) Fournir une assistance technique afin d'encourager l'utilisation des techniques spatiales dans les programmes de développement, en particulier en continuant d'apporter un appui aux projets pilotes faisant suite aux activités du Programme ou en lançant de tels projets;

c) Faciliter l'accès aux données et autres informations concernant l'espace en vue de leur diffusion auprès du grand public et entreprendre des activités de sensibilisation pour favoriser la participation des jeunes aux activités spatiales.

**1. 2002***Conférences, stages de formation et ateliers des Nations Unies*

37. S'agissant des activités que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales a exécutées en 2002, le Sous-Comité a exprimé sa gratitude:

a) Au Gouvernement indien, pour avoir coparrainé l'Atelier ONU/Inde sur les systèmes de recherche et de sauvetage assistés par satellite, qui a été accueilli par l'Organisation indienne de recherche spatiale et qui s'est tenu à Bangalore (Inde) du 18 au 22 mars 2002;

b) Aux Gouvernements du Chili et des États-Unis d'Amérique, ainsi qu'à l'ESA, pour avoir coparrainé le troisième Atelier régional ONU/États-Unis d'Amérique sur l'utilisation et les applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite, qui a été accueilli par le Salon international de l'aviation et de l'espace et qui s'est tenu à Santiago du 1<sup>er</sup> au 5 avril 2002;

c) Au Gouvernement suédois, pour avoir coparrainé le douzième Stage international de formation d'enseignants aux techniques de télédétection, qui a été accueilli par l'Université de Stockholm et la société Metria Satellus et qui s'est tenu à Stockholm et Kiruna (Suède) du 2 mai au 8 juin 2002;

d) À la Commission économique pour l'Afrique, au CEOS, à l'ESA, au Ministère français des affaires étrangères et à la société Space Imaging, pour avoir coparrainé l'Atelier régional de l'ONU sur l'utilisation des techniques spatiales pour la gestion des catastrophes, qui a été accueilli par la Commission à Addis-Abeba du 1<sup>er</sup> au 5 juillet 2002;

e) Aux Gouvernements des États-Unis et de la Zambie et à l'ESA, pour avoir coparrainé le quatrième Atelier régional ONU/États-Unis d'Amérique sur l'utilisation et les applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite, qui a été accueilli par le Ministère zambien des sciences, de la technologie et de la formation professionnelle, et qui s'est tenu à Lusaka du 15 au 19 juillet 2002;

f) Au Gouvernement sud-africain, à l'ESA, à la société SunSpace et à la société Astrium, pour avoir coparrainé l'Atelier ONU/Afrique du Sud/Agence spatiale européenne sur l'utilisation des techniques spatiales au service du développement durable, qui a été accueilli par l'Université de Stellenbosch et qui s'est tenu à Stellenbosch du 21 au 23 août 2002;

g) Au Gouvernement autrichien, à la province de Styrie, à la ville de Graz, au Ministère autrichien des transports, de l'innovation et des techniques, et à l'ESA, pour avoir coparrainé le troisième Colloque ONU/Autriche/ESA sur la promotion de la participation des jeunes aux activités spatiales, qui a été accueilli par l'Institut de recherche spatiale autrichien à Graz (Autriche) du 9 au 12 septembre 2002;

h) Au Gouvernement argentin et à l'ESA, pour avoir coparrainé le onzième Atelier ONU/ESA sur les sciences spatiales fondamentales, qui a été accueilli à Córdoba (Argentine) du 9 au 13 septembre 2002 par le Centre spatial Teófilo Tabanera de la Commission nationale argentine des activités spatiales (CONAE);

i) À l'Administration nationale de l'aéronautique et de l'espace des États-Unis d'Amérique (NASA), à l'ESA, à l'UNESCO, au COSPAR et à l'Institut américain d'aéronautique et d'astronautique, pour avoir coparrainé l'Atelier ONU/Fédération internationale d'astronautique sur le thème "Des solutions spatiales à des problèmes mondiaux: constituer des partenariats avec toutes les parties prenantes à la sécurité et au développement de l'homme", qui a été accueilli par l'Institut américain d'aéronautique et d'astronautique à Houston (États-Unis d'Amérique) du 10 au 12 octobre 2002;

j) Au Gouvernement des États-Unis et au Sous-Comité sur les petits satellites au service des pays en développement de l'Académie internationale d'astronautique, pour avoir coparrainé le troisième Atelier ONU/Académie internationale d'astronautique sur les petits satellites au service des pays en développement sur le thème "Au-delà du transfert de technologie", qui a été accueilli par le Gouvernement des États-Unis à Houston (États-Unis d'Amérique) le 12 octobre 2002;

k) Au Gouvernement des États-Unis et à l'ESA, pour avoir coparrainé la Réunion internationale d'experts ONU/États-Unis d'Amérique sur l'utilisation et les applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite, qui a été accueillie par l'Office des Nations Unies à Vienne du 11 au 15 novembre 2002;

l) Au Gouvernement thaïlandais, à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, au CEOS, à l'ESA et au Ministère français des affaires étrangères, pour avoir coparrainé le deuxième Atelier régional de l'Organisation des Nations Unies sur l'utilisation des techniques spatiales pour la gestion des catastrophes, qui a été accueilli par le Gouvernement thaïlandais à Bangkok du 11 au 15 novembre 2002;

m) Au Gouvernement néerlandais et à l'Institut international de droit aérien et spatial de l'Université de Leiden, pour avoir coparrainé l'Atelier ONU/Institut international de droit aérien et spatial sur le renforcement des capacités en matière de droit spatial, qui a été accueilli par le Ministère néerlandais des affaires étrangères à La Haye du 18 au 21 novembre 2002.

*Bourses de longue durée pour une formation approfondie*

38. Le Sous-Comité a remercié l'ESA d'avoir offert pour 2002 deux bourses en vue de recherches sur la télédétection dans les locaux de l'Institut européen de recherches spatiales de l'ESA à Frascati (Italie) et trois bourses en vue de recherches sur les communications par satellite et la télédétection au Centre européen de recherche et de technologie spatiales de l'ESA aux Pays-Bas. Il a noté qu'en 2003, deux bourses de recherche sur la télédétection seraient offertes dans les institutions de l'ESA et trois bourses de recherche sur les communications par satellite seraient annoncées.

39. Le Sous-Comité a noté qu'il importait de développer les possibilités de formation approfondie dans tous les domaines des sciences et des techniques spatiales et de leurs applications en offrant des bourses de longue durée, et il a instamment prié les États membres d'offrir de telles possibilités dans leurs établissements spécialisés.

*Services consultatifs techniques*

40. Le Sous-Comité a pris note des services consultatifs suivants, assurés dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales à l'appui d'activités et de projets favorisant la coopération régionale et mondiale dans ce domaine<sup>2</sup>:

a) Assistance au Conseil des communications par satellite Asie-Pacifique en vue de promouvoir le développement et la coopération dans le domaine des communications par satellite en Asie et dans le Pacifique;

b) En collaboration avec l'ESA et le Japon, activités de suivi de la série d'ateliers sur les sciences spatiales fondamentales;

c) Assistance technique pour l'organisation de la quatrième Conférence de l'espace pour les Amériques, tenue en Colombie du 14 au 17 mai 2002 et dont sont issus la Déclaration de Cartagena de Indias et le Plan d'action de la Conférence;

d) Collaboration à la vingt et unième réunion plénière de la Société des spécialistes latino-américains en télédétection (SELPER) et au dixième Colloque latino-américain sur la télédétection, qui se sont tenus à Cochabamba (Bolivie) du 11 au 15 novembre 2002;

e) Collaboration aux travaux par le Groupe sur les recherches spatiales dans les pays en développement dans le cadre de la trente-quatrième Assemblée scientifique du COSPAR pendant le Congrès mondial de l'espace à Houston (États-Unis) du 10 au 19 octobre 2002;

f) En collaboration avec l'ESA et le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, fourniture de l'assistance technique et pédagogique nécessaire à l'exécution de projets sur l'utilisation des données d'observation de la Terre en vue de renforcer la capacité des institutions participantes à utiliser de telles données pour la gestion des ressources;

g) Participation du Bureau des affaires spatiales à la seizième réunion plénière du CEOS, tenue à Frascati (Italie) les 20 et 21 novembre 2002, à laquelle ont été présentés les résultats des ateliers sur l'utilisation des techniques spatiales pour la gestion des catastrophes organisés en 2002 avec le parrainage du CEOS. À la 16<sup>e</sup> séance plénière, le Bureau a également présidé le Groupe de travail du CEOS sur l'éducation.

*Promotion de la coopération dans le domaine des sciences et des techniques spatiales*

41. Le Sous-Comité a noté que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales avait coparrainé la participation de scientifiques de pays en développement à l'Atelier ONU/Fédération internationale d'astronautique sur le thème "Des solutions spatiales à des problèmes mondiaux: constituer des partenariats avec toutes les parties prenantes à la sécurité et au développement de l'homme" qui s'est tenu à Houston (États-Unis d'Amérique) en octobre 2002 et la participation de ces scientifiques au Congrès mondial de l'espace de 2002.

## 2. 2003

### *Conférences, stages de formation et ateliers des Nations Unies*

42. Le Sous-Comité a recommandé l'approbation du programme d'ateliers, de stages de formation et de colloques ci-après, que le Bureau des affaires spatiales doit organiser en 2003 conjointement avec les gouvernements hôtes et d'autres organismes:

a) Atelier ONU/Agence spatiale européenne sur les applications de la télédétection et la formation à ces techniques, qui doit se tenir à Damas du 23 au 27 mars 2003;

b) Atelier régional ONU/Roumanie/Agence spatiale européenne sur l'application des techniques spatiales à la gestion des catastrophes, qui doit se tenir en Roumanie du 19 au 23 mai 2003;

c) Treizième Stage international ONU/Suède de formation d'enseignants aux techniques de télédétection, qui doit se tenir à Stockholm et Kiruna (Suède) du 5 mai au 13 juin 2003;

d) Atelier ONU/Thaïlande sur la contribution des communications spatiales à la réduction de la fracture numérique, qui doit se tenir en Thaïlande du 12 au 16 mai 2003;

e) Douzième Atelier ONU/Agence spatiale européenne sur les sciences spatiales fondamentales, qui doit se tenir à Beijing du 8 au 12 septembre 2003;

f) Colloque ONU/Autriche/Agence spatiale européenne sur l'utilisation des techniques spatiales dans le développement durable, qui doit se tenir à Graz (Autriche) en septembre 2003;

g) Atelier ONU/Fédération internationale d'astronautique sur l'utilisation des techniques spatiales au profit des pays en développement, qui doit se tenir à Brême (Allemagne) du 25 au 27 septembre 2003;

h) Quatrième Atelier ONU/Académie internationale d'astronautique sur le thème "Les petits satellites au service des pays en développement: une contribution au développement durable", qui doit se tenir à Brême (Allemagne) le 30 septembre 2003;

i) Atelier ONU/Agence nationale de l'étude de l'atmosphère et des océans sur les systèmes de recherche et de sauvetage assistés par satellite, qui doit se tenir à Miami (États-Unis) en octobre 2003;

j) Atelier ONU sur le droit spatial, qui doit se tenir à Daejeon (République de Corée) au quatrième trimestre de 2003;

k) Atelier régional ONU/Arabie saoudite sur l'application des techniques spatiales à la gestion des catastrophes, qui doit se tenir en Arabie saoudite au quatrième trimestre de 2003;

l) Atelier international ONU/États-Unis d'Amérique sur l'utilisation et les applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite, qui doit se tenir à Vienne du 8 au 12 décembre 2003;

(m) Ateliers et stages qui seront organisés dans les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'Organisation des Nations Unies.

### 3. 2004

43. Le Sous-Comité a noté que les activités suivantes, que le Bureau des affaires spatiales organiserait en 2004 conjointement avec les gouvernements hôtes et d'autres organismes, avaient été proposées:

a) Quatorzième stage international ONU/Suède de formation d'enseignants aux techniques de télédétection, qui doit se tenir à Stockholm et Kiruna (Suède) en mai-juin 2004;

b) Colloque ONU/Autriche sur l'application des techniques spatiales au développement durable, qui doit se tenir à Graz (Autriche) en septembre 2004;

c) Atelier ONU/Fédération internationale d'astronautique sur l'utilisation des techniques spatiales au profit des pays en développement;

d) Atelier de l'Organisation des Nations Unies sur l'observation de la Terre, qui doit se tenir en Allemagne à l'intention des pays en développement;

e) Colloque ONU/Commission de recherche sur l'espace et la haute atmosphère sur les applications des techniques spatiales pour la surveillance et la protection de l'environnement naturel qui doit se tenir à Karachi du 11 au 15 octobre 2004;

f) Plusieurs ateliers à organiser dans les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'Organisation des Nations Unies.

## B. Service international d'information spatiale

44. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que la quatorzième livraison de la série intitulée *Seminars of the United Nations Programme on Space Applications*<sup>3</sup>, qui contient une sélection de documents sur les activités du Programme, avait été publiée. Il a également pris note avec satisfaction de la publication de *Highlights in Space 2002*<sup>4</sup>, ouvrage établi à partir d'un rapport du COSPAR sur la recherche spatiale et d'un rapport de la FIA sur les technologies spatiales et leurs applications, et il a remercié le COSPAR, la FIA ainsi que l'Institut international de droit spatial pour leurs contributions.

45. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le Secrétariat avait continué de renforcer le Service international d'information spatiale et le site Internet du Bureau des affaires spatiales « [www.oosa.unvienna.org](http://www.oosa.unvienna.org) », qui présente, entre autres, un index régulièrement mis à jour des objets lancés dans l'espace. Il a également noté avec satisfaction que le Secrétariat assurait la maintenance d'un site Internet sur la coordination des activités spatiales au sein du système des Nations Unies « [www.uncosa.unvienna.org](http://www.uncosa.unvienna.org) ».

### C. Coopération régionale et interrégionale

46. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des efforts constants déployés par le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales conformément à la résolution 45/72 de l'Assemblée générale, en date du 11 décembre 1990, en vue de piloter l'action menée au niveau international pour créer des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales auprès d'établissements d'enseignement nationaux ou régionaux existants dans les pays en développement, comme mentionné dans le document intitulé "Centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales (affiliés à l'Organisation des Nations Unies)" (A/AC.105/782). Il a également noté qu'une fois créé, chaque centre pourrait se développer et intégrer un réseau qui se consacrerait à des aspects précis des programmes des établissements susmentionnés dans le domaine des sciences et des techniques spatiales dans chaque région.

47. Le Sous-Comité a rappelé que, dans sa résolution 50/27 du 6 décembre 1995, l'Assemblée générale avait fait sienne la recommandation du Comité tendant à ce que ces centres soient mis en place dans les meilleurs délais sur la base d'une affiliation à l'Organisation des Nations Unies, affiliation qui leur donnerait la notoriété indispensable et leur permettrait d'attirer des donateurs et d'établir des relations scientifiques avec des institutions nationales et internationales dans le domaine de l'espace.

48. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le Centre régional africain des sciences et technologies de l'espace, de langue française, avait organisé en 2002 un stage de neuf mois sur la météorologie par satellite et le climat mondial et avait démarré un autre stage de neuf mois consacré aux communications par satellite.

49. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction qu'un stage de neuf mois sur les communications par satellite avait débuté en décembre 2002 au Centre régional africain de formation aux sciences et techniques spatiales en langue anglaise d'Ile-Ife (Nigéria).

50. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que, depuis sa création en 1995, le Centre de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique a organisé 15 stages de formation postuniversitaires de neuf mois: sept sur la télédétection et les systèmes d'information géographique (SIG), deux sur les communications par satellite, trois sur la météorologie par satellite et le climat mondial et trois sur les sciences spatiales et atmosphériques. En 2002-2003, le Centre en organise trois autres: a) le troisième stage de formation à la météorologie par satellite et au climat mondial; b) le troisième stage sur les sciences spatiales et atmosphériques; et c) le septième stage sur la télédétection et les SIG. Au total, 405 étudiants de 39 pays ont bénéficié des activités d'enseignement du Centre régional. La septième réunion du Conseil d'administration et la quatrième réunion du Comité consultatif du Centre régional se sont tenues à Dehra Dun (Inde) les 23 et 25 avril 2002, respectivement.

51. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le Kazakhstan avait ratifié l'accord relatif au Centre de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique, et donc que les 10 États signataires initiaux de l'accord l'avaient maintenant ratifié. Conformément aux dispositions de cet accord, le pays hôte devrait bientôt annoncer son entrée en vigueur.

52. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le premier stage de neuf mois sur la télédétection et les SIG débuterait en 2003 dans les locaux du Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Amérique latine et les Caraïbes au Brésil et au Mexique. Le Conseil d'administration du Centre a tenu sa deuxième réunion à Mexico le 29 avril 2002 et sa troisième réunion à Brasília les 5 et 6 août 2002. Le Centre a signé un accord avec les pays hôtes, le Brésil et le Mexique.

53. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le Programme fournissait un appui technique au Gouvernement jordanien en vue de la mise en place d'un centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie occidentale.

54. Le Sous-Comité a noté qu'en 2003, le Bureau des affaires spatiales et le groupe d'appui international de la quatrième Conférence de l'espace pour les Amériques fourniraient des conseils techniques à la Colombie, qui assurait le secrétariat temporaire de la quatrième Conférence, pour la mise en œuvre du Plan d'action de la Conférence. Le secrétariat temporaire avait tenu une réunion avec le Bureau et des experts internationaux lors de la quarantième session du Sous-Comité pour examiner les mesures de suivi proposées par la Conférence.

55. Ayant à l'esprit les dispositions du paragraphe 17 de la Déclaration de Cartagena de Indias qui a été adoptée à la quatrième Conférence de l'espace pour les Amériques, tenue en Colombie en mai 2002, et du paragraphe 24 de la résolution 57/116 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité s'est félicité de l'intérêt manifesté en faveur de la mise en place d'un mécanisme de coopération et de coordination des activités spatiales dans la région, processus sur lequel le secrétariat temporaire de la quatrième Conférence menait des consultations.

### **III. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)**

56. Conformément à la résolution 57/116 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a poursuivi l'examen du point relatif à l'application des recommandations d'UNISPACE III. En vertu du paragraphe 19 de ladite résolution, le Sous-Comité a prié le Groupe de travail plénier constitué à sa 584<sup>e</sup> séance, le 19 février, d'examiner cette question.

57. À sa 596<sup>e</sup> séance, le 27 février 2003, le Sous-Comité a fait siennes les recommandations du Groupe de travail plénier touchant l'application des recommandations d'UNISPACE III, telles que figurant dans le rapport du Groupe (voir annexe II).

58. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour: Chine, États-Unis, France, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Italie, Malaisie, Portugal, République tchèque et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Les observateurs du CEOS et de Spaceweek International Association ont également fait des déclarations.

59. L'observateur de l'Union astronomique internationale (UAI) a présenté les travaux de l'Union et de la Spaceguard Foundation concernant les objets proches de la Terre.

60. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction de la présentation que, à son invitation (A/AC.105/786, annexe II, par. 19), l'observateur du CEOS a faite au nom du Partenariat de la Stratégie mondiale intégrée d'observation (Partenariat IGOS) sur les travaux de ce dernier.

61. Le Sous-Comité a noté que le Plan de mise en œuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement durable<sup>5</sup> rendait compte de l'engagement que les États membres avaient pris de réduire les facteurs faisant obstacle au développement durable. Il a également noté que les technologies spatiales pouvaient grandement aider à la réalisation de cet objectif, notamment par l'application des recommandations d'UNISPACE III que le Comité avait déclarées prioritaires et pour lesquelles des équipes avaient été constituées.

62. Le Sous-Comité a constaté avec satisfaction que les présentations que des agences spatiales nationales et internationales et d'autres organismes compétents avaient faites lors du Sommet mondial pour le développement durable avaient montré l'utilité des applications spatiales pour promouvoir le développement durable. Cela étayait les recommandations d'UNISPACE III, notamment celles visant à faire prendre davantage conscience aux décideurs et au grand public de l'importance des activités spatiales; à promouvoir le développement durable en tirant parti des acquis de la recherche spatiale; à favoriser l'utilisation accrue, par les organismes des Nations Unies et par le secteur privé, des systèmes et des services liés à l'espace; et à améliorer la gestion des ressources naturelles de la planète.

63. Le Sous-Comité a remercié les présidents et les membres des 11 équipes que le Comité avait constituées à sa quarante-cinquième session<sup>6</sup> pour les progrès qu'ils avaient réalisés dans l'application des recommandations d'UNISPACE III dont ils étaient chargés. Il a noté avec satisfaction que de nombreuses équipes avaient grandement avancé dans leurs travaux. Il est convenu que l'un des résultats importants à obtenir était une définition claire de mesures ou de projets pilotes.

64. Le Sous-Comité a constaté que les États membres donnaient effet aux recommandations d'UNISPACE non seulement par le biais de programmes nationaux et d'activités de coopération bilatérale, mais aussi par des activités de coopération et d'intégration facilitées par le Comité et ses sous-comités à l'échelle régionale ou mondiale, telles que les travaux des équipes.

65. Le Sous-Comité a noté que le CEOS continuerait d'apporter son concours aux travaux des équipes et qu'à l'issue du Sommet pour le développement durable, le CEOS avait institué un programme de suivi concernant les domaines suivants: a) éducation, formation et renforcement des capacités; b) gestion des ressources en eau; c) gestion des catastrophes et conflits; d) changements climatiques; e) cartographie mondiale, surveillance de l'utilisation des sols et SIG.

66. Le Sous-Comité était saisi du rapport relatif à la célébration de la Semaine mondiale de l'espace pour 2002 établi par Spaceweek International Association (A/AC.105/C.1/2003/CRP.3). Il a remercié les Gouvernements autrichien et libyen pour leurs contributions financières et d'autres États membres, leurs agences

spatiales et des organismes non gouvernementaux pour leurs contributions en nature destinées à étayer les activités du Bureau des affaires spatiales à l'occasion de la Semaine mondiale. Il a noté que Spaceweek International Association avait encouragé les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux à faire de la Semaine mondiale le point d'orgue de leurs campagnes annuelles de sensibilisation et d'éducation et à œuvrer à la coordination des manifestations organisées pour célébrer la Semaine à l'échelle mondiale et régionale.

67. Le Sous-Comité s'est félicité que le Comité ait institué un groupe de travail, présidé par Niklas Hedman (Suède), pour préparer le rapport qu'il présentera à l'Assemblée générale à l'occasion de l'examen, à sa cinquante-neuvième session, de l'application des recommandations d'UNISPACE<sup>7</sup>. Le Sous-Comité apporte son concours au groupe de travail en contribuant à l'élaboration de ce rapport par l'intermédiaire de ses travaux ou de ceux de son Groupe de travail plénier.

#### **IV. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre**

68. Conformément à la résolution 57/116 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a poursuivi l'examen du point relatif à la télédétection de la Terre.

69. À cette occasion, les délégations ont examiné les programmes de télédétection menés à l'échelon national ou en coopération. Divers exemples de programmes nationaux ainsi que de coopération bilatérale, régionale et internationale ont été présentés. Les représentants du Brésil, du Canada, de la Chine, de Cuba, des États-Unis, de la France, de l'Inde, de l'Iran (République islamique d'), du Japon, de la Malaisie, du Nigéria, du Pérou, de la République arabe syrienne et de la République de Corée ont fait des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour.

70. Concernant la télédétection de la Terre par satellite, des exposés techniques ont été présentés sur les questions suivantes:

a) L'observation de la Terre aux fins du développement durable, par le représentant de la France;

b) L'information géographique et les opérations relatives aux réfugiés, par le représentant du HCR.

71. Le Sous-Comité a souligné combien il était important d'assurer un accès non discriminatoire pour un coût et dans des délais raisonnables aux données de télédétection les plus récentes et aux informations qui en découlent, ainsi que de renforcer les capacités d'adoption et d'utilisation des techniques de télédétection, en particulier pour répondre aux besoins des pays en développement.

72. Le Sous-Comité a estimé qu'il conviendrait d'encourager et de favoriser activement la coopération internationale en ce qui concerne l'utilisation des satellites de télédétection. Il a noté l'importance de la coopération entre les États membres, des organisations telles que le CEOS, la SIPT, la FIA, et les différents organismes des Nations Unies, ainsi que l'importance d'initiatives bilatérales et

multilatérales telles que le projet MEGHA TROPICQUES, GlobeSAR-2, le Partenariat IGOS et la Surveillance mondiale en matière d'environnement et de sécurité (GMES).

73. Le Sous-Comité a insisté sur la grande importance des systèmes de télédétection pour appuyer des activités dans divers domaines essentiels pour le développement tels que la gestion des eaux, y compris le suivi de la sécheresse, les études géologiques, la surveillance de l'environnement, les inventaires archéologiques, la surveillance de la couleur et de la température des océans, le contrôle des surfaces cultivées et les estimations des récoltes, l'agriculture de précision, la cartographie à grande échelle, les pêcheries, la gestion des ressources naturelles de la planète, la surveillance du climat mondial, des gaz à effet de serre et de la consommation de charbon, la surveillance et la gestion de la pollution des côtes, la surveillance de l'inlandsis, l'urbanisation, la dégradation des sols, l'établissement de cartes de la végétation et la surveillance du manteau neigeux.

74. Le Sous-Comité a mis en avant les progrès accomplis dans les nouveaux capteurs spatiaux embarqués sur les nouveaux satellites tels qu'Adeos-2, Spot 5, Aqua, Fengyun-1D (FY-1D), Hai Yang-1A (HY-1A), GRACE, ENVISAT, INSAT-2E, Kalpana-1, SORCE, KOMPSAT-2, ICESat, CBERS et NOAA-17, et dont bénéficieront les divers domaines du développement durable.

75. Le Sous-Comité a pris note d'un certain nombre d'initiatives lancées dans le domaine des petits satellites tels que le futur satellite brésilien SSR-1, le projet de programme malaisien sur les petits satellites et la constellation des satellites du projet de surveillance des catastrophes auquel collaborent l'Algérie, la Chine, le Nigéria, la Thaïlande, la Turquie, le Royaume-Uni et le Viet Nam, le lancement d'AlSat-1 ayant déjà eu lieu en 2002 et celui de NigeriaSat-1 étant prévu pour 2003.

76. Il a été dit que, compte tenu de l'augmentation des capacités des satellites d'observation de la Terre, il était de plus en plus important que les agences spatiales réalisent à l'échelle mondiale, au moyen de satellites multiples, des observations communes coordonnés par le CEOS, organisme qui joue un rôle de premier plan dans la coordination et la coopération internationales pour les projets d'observation de la Terre.

77. Le Sous-Comité a noté que tous les nouveaux progrès dans le domaine de l'observation de la Terre qui contribuaient au développement durable, notamment à l'agriculture, à la santé et à la sécurité humaine, devraient bénéficier à tous les États, et notamment aux pays en développement, conformément à la Déclaration sur la coopération internationale en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace au profit et dans l'intérêt de tous les États, compte tenu en particulier des besoins des pays en développement (résolution 51/122 de l'Assemblée générale, annexe).

## **V. Utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace**

78. En application de la résolution 57/116 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a poursuivi l'examen du point relatif à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace conformément au plan de travail qu'il avait adopté à sa trente-cinquième session (A/AC.105/697 et Corr.1, annexe III, appendice).

79. Le Sous-Comité était saisi d'une note du Secrétariat intitulée "Recherche nationale sur les débris spatiaux, la sûreté des objets spatiaux équipés de sources d'énergie nucléaires et les problèmes relatifs à leur collision avec des débris spatiaux" (A/AC.105/789), ainsi que d'un document de travail présenté par la Fédération de Russie sur les "Perspectives d'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace" (A/AC.105/C.1/L.265/Add.5 et Corr.1).

80. Le Sous-Comité était également saisi du rapport du Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace intitulé "Examen de documents internationaux et de procédures nationales pouvant présenter un intérêt pour les utilisations pacifiques des sources d'énergie nucléaires dans l'espace" (A/AC.105/781). Conformément à son plan de travail, le Sous-Comité a examiné la nécessité d'adopter ou non de nouvelles mesures au vu des informations figurant dans le rapport.

81. Les représentants de l'Argentine, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de la France et du Royaume-Uni ont fait des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour.

82. Conformément à l'accord auquel il était parvenu à sa trente-neuvième session (voir A/AC.105/786, par. 77) et compte tenu des travaux menés par les membres intéressés du Groupe de travail entre la trente-neuvième et la quarantième sessions, le Sous-Comité était saisi d'un document de travail présenté par l'Argentine, les États-Unis, la Fédération de Russie, la France et le Royaume-Uni, intitulé "Plan de travail proposé en vue de l'élaboration d'un cadre international d'objectifs et de recommandations d'ordre technique aux fins de la sûreté des applications des sources d'énergie nucléaires dans l'espace" (A/AC.105/C.1/L.261).

83. À la suite de cette proposition, le Sous-Comité a adopté un nouveau programme de travail pluriannuel sur "L'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace", pour la période allant de 2003 à 2006, qui figure à l'annexe III du présent rapport.

84. Le Sous-Comité a été informé qu'une nouvelle initiative avait été inscrite au projet de budget de la NASA pour 2004. Cette initiative, appelée projet Prométhée, s'inspire de l'initiative relative aux systèmes nucléaires récemment approuvée par le Congrès des États-Unis. Elle vise à mettre au point des générateurs radio-isotopiques et à fission nucléaire avancés. Avec les progrès des systèmes radio-isotopiques, il deviendrait possible d'explorer des systèmes planétaires par tout temps, en tout lieu et à tout moment, ce qui pourrait être utile pour la Mission Mars Smart Lander dont le lancement est prévu en 2009. S'agissant des générateurs à fission nucléaire, les premières activités viseraient essentiellement à définir les objectifs de la recherche technologique à court terme et à recenser les missions scientifiques planétaires utilisant exclusivement la fission nucléaire.

85. Conformément à la résolution 57/116 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a, à sa 581<sup>e</sup> séance, le 17 février, de nouveau convoqué le Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace sous la présidence de Sam A. Harbison (Royaume-Uni). Le Groupe de travail a tenu 10 séances.

86. À sa 597<sup>e</sup> séance, le 28 février, le Sous-Comité a fait sien le rapport du Groupe de travail (voir annexe IV au présent rapport).

87. Le Sous-Comité scientifique et technique est convenu que le Groupe de travail serait prié de poursuivre ses travaux entre la session en cours et la quarante et

unième session, en 2004, comme indiqué dans le nouveau plan de travail (voir annexe III) et comme le Groupe de travail l'avait recommandé dans son rapport (voir annexe IV), ce qui pourrait être facilité par la tenue de débats informels entre les membres intéressés du Groupe de travail à Vienne le 10 juin 2003, immédiatement avant la quarante-sixième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

## **VI. Moyens et mécanismes de renforcement de la coopération interinstitutions et d'intensification de l'utilisation des applications des techniques spatiales et des services spatiaux au sein des organismes des Nations Unies et entre eux**

88. Conformément à la résolution 57/116 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a poursuivi l'examen du point relatif aux moyens et mécanismes de renforcement de la coopération interinstitutions et d'intensification de l'utilisation des applications des techniques spatiales et des services spatiaux au sein des organismes des Nations Unies et entre eux. Conformément au plan de travail que le Sous-Comité a adopté à sa trente-septième session (A/AC.105/736, annexe II, par. 40), le Comité devait élaborer des propositions précises et concrètes et des plans d'action visant à resserrer la coopération interinstitutions au sein du système des Nations Unies dans le domaine de l'exploitation de l'espace et à intensifier l'utilisation des applications des techniques spatiales et des services spatiaux au sein du système en général et de certains organes qui en font partie.

89. Le Sous-Comité était saisi des documents suivants:

a) Rapport de la vingt-troisième session de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales, tenue à Vienne du 22 au 24 janvier 2003 (A/AC.105/791);

b) Rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace: programme de travail pour 2003, 2004 et les années suivantes (A/AC.105/792).

90. Les représentants de la Bulgarie, des États-Unis, du Mexique et de la République arabe syrienne ont fait des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour. Le représentant de l'OMM a également fait une déclaration.

91. Au titre du même point de l'ordre du jour, le Sous-Comité a entendu des exposés techniques sur:

a) L'utilisation de la télédétection aux fins de l'application de la Convention pour la protection du patrimoine mondial, par les représentants de l'ESA et de l'UNESCO;

b) Le rapport du Président de la Réunion interorganisations, par le représentant de l'OMM.

92. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que la vingt-troisième Réunion interorganisations sur les activités spatiales s'était tenue à Vienne du 22 au 24 janvier 2003. Il a noté que la prochaine session de la Réunion interorganisations

devait avoir lieu à l'OMM, à Genève, début 2004, avant sa quarante et unième session.

93. Le Sous-Comité a fait sienne la recommandation de la Réunion interorganisations visant à ce qu'une séance informelle ouverte, à laquelle les représentants des États membres du Comité seraient invités, soit organisée à l'occasion de la session annuelle de la Réunion. Il a noté que, compte tenu de la brièveté de cette séance ouverte, son ordre du jour serait limité à un ou plusieurs points précis fixés à l'avance lors de discussions entre les points de contact désignés pour la Réunion (A/AC.105/791, par. 20 et 21).

94. Conformément à la recommandation formulée par la Réunion interorganisations (A/AC.105/791, par. 30), le Sous-Comité a demandé aux organismes des Nations Unies de présenter des rapports annuels sur des sujets spécifiques. Il a également encouragé les organismes des Nations Unies à envisager de rendre compte de leurs travaux concernant des points précis de l'ordre du jour du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses sous-comités.

95. Le Sous-Comité était saisi d'un document du Bureau des affaires spatiales contenant un avant-projet de liste de mesures recommandées dans le Plan de mise en œuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement durable qui concernaient directement ou pouvaient concerner les sciences et les techniques spatiales et leurs applications (A/AC.105/C.1/2003/CRP.12). Ce projet de liste comprenait également des mesures concernant des questions intersectorielles à la mise en œuvre desquelles les sciences et les techniques spatiales et leurs applications pourraient contribuer. Conformément aux recommandations de la Réunion interorganisations (A/AC.105/791, par. 35 et 36), le Sous-Comité a invité les États membres du Comité à compléter la liste en indiquant les initiatives et les programmes concernant l'espace qu'ils exécuteraient pour donner suite aux recommandations du Plan de mise en œuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement durable. Les informations communiquées par les États membres pourront également comprendre des liens renvoyant à des sites Internet se rapportant aux initiatives et aux programmes répertoriés afin que les personnes intéressées puissent obtenir des informations plus détaillées. Le Sous-Comité a noté qu'une fois arrêtée, cette liste pourrait constituer un inventaire détaillé de la suite donnée au Sommet mondial par la communauté spatiale.

96. Le Sous-Comité a noté que les données et produits des satellites de recherche-développement étaient particulièrement utiles pour les programmes de l'OMM. Les données et produits issus des missions de satellites opérationnels sont essentiels pour la plupart des activités des services météorologiques et hydrologiques nationaux, mais les systèmes de recherche-développement font désormais partie intégrante de certaines d'entre elles. Le Sous-Comité a souligné l'importance de la coopération internationale dans ce domaine.

## **VII. Exploitation d'un système spatial mondial intégré de gestion des catastrophes naturelles**

97. En application de la résolution 57/116 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a poursuivi l'examen du point relatif à l'exploitation d'un système spatial mondial intégré de gestion des catastrophes

naturelles. Comme prévu par le plan de travail qu'il avait adopté à sa trente-huitième session (A/AC.105/736, annexe II, par. 41), le Sous-Comité a examiné les structures mondiales opérationnelles qui permettraient éventuellement d'assurer la gestion des catastrophes naturelles en utilisant au maximum les systèmes spatiaux existants et prévus.

98. Les représentants de l'Allemagne, de la Chine, de la Colombie, de Cuba, de l'Équateur, des États-Unis, de la France, de l'Inde, de l'Indonésie, du Japon, de la Malaisie, du Nigéria et du Pérou ont fait des déclarations au titre de ce point. L'observateur du secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes a également fait une déclaration.

99. Au titre du même point de l'ordre du jour, le Sous-Comité a entendu des exposés techniques sur:

a) L'observation de la Terre dans l'évaluation des risques sismiques, par le représentant de la Grèce;

b) Les constellations de petits satellites aux fins de la surveillance des catastrophes naturelles et causées par l'homme, par le représentant de la Fédération de Russie.

100. À cette occasion, les délégations ont examiné les programmes nationaux et communs en matière de systèmes spatiaux de gestion des catastrophes naturelles. Divers exemples de programmes nationaux et de coopération bilatérale, régionale et internationale ont été présentés.

101. Le Sous-Comité a insisté sur le fait que les techniques spatiales étaient des outils importants pour améliorer les capacités de tous les pays à prendre des mesures efficaces en cas de catastrophe naturelle, et en particulier celles des pays en développement qui sont moins bien préparés à faire face aux lourdes conséquences des catastrophes naturelles tant en termes économiques que sur le plan du développement.

102. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que les États s'efforçaient d'exploiter les informations scientifiques, les données recueillies par satellite et les techniques spatiales, souvent en parallèle avec d'autres techniques telles que les SIG, et qu'ils adoptaient une approche intégrée tout au long du cycle de gestion des catastrophes – mesures préventives et prévision, évaluation des risques et des dommages, secours et activités de relèvement, planification et atténuation des effets des catastrophes.

103. Le Sous-Comité a noté que la mise en place d'une infrastructure mondiale de gestion des catastrophes naturelles passait par l'adoption d'une approche fondée sur l'ingénierie système et par la mise à disposition des ressources nécessaires, ce qui permettrait de lier les missions des satellites actuels à divers modèles scientifiques de phénomènes naturels et à des systèmes d'aide à la décision de façon à renforcer les capacités décisionnelles lors de catastrophes naturelles. Il a en outre noté que cette approche concertée par "systèmes" améliorerait la mise en place des structures opérationnelles sur lesquelles pourrait s'appuyer un réseau mondial de gestion des catastrophes.

104. Le Sous-Comité a reconnu l'importance de la Déclaration politique<sup>8</sup> et du Plan de mise en œuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement durable, qui reconnaissent le lien fondamental entre la prévention des catastrophes naturelles

et le développement durable. En effet, la prévention des catastrophes s'inscrit dans la durée et vise les communautés les plus vulnérables.

105. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que l'équipe sur la gestion des catastrophes avait largement contribué à ses activités tout au long de l'exécution de son plan de travail sur la mise en place d'un système spatial mondial intégré de gestion des catastrophes naturelles. Il a noté que le groupe d'action continuerait de participer à ses travaux sur la gestion des catastrophes, ainsi qu'à l'examen quinquennal de la suite donnée à UNISPACE III auquel procédera l'Assemblée générale en 2004.

106. Le Sous-Comité a reconnu l'importance des initiatives internationales, notamment des travaux du CEOS, et en particulier de son Groupe d'appui à la gestion des catastrophes, qui a établi et publié son rapport final sur l'utilisation de satellites d'observation de la Terre comme moyens d'appui en cas de catastrophe. Ce rapport décrit les structures mondiales sur lesquelles pourrait s'appuyer la coopération internationale et recommande des améliorations à apporter aux systèmes satellitaires existants et à venir. En particulier, le Sous-Comité a noté que le Groupe de travail continuait de collaborer avec d'autres partenaires internationaux tels que le Bureau des affaires spatiales, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et le Partenariat IGOS.

107. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que des progrès en vue de la mise en place d'une structure internationale opérationnelle pour assurer la gestion des catastrophes naturelles et tirer parti au maximum des systèmes spatiaux existants ou en projet avaient été réalisés en partie grâce à la Charte relative à une coopération visant à l'utilisation coordonnée des moyens spatiaux en cas de situations de catastrophe naturelle ou technologique (Charte internationale "Espace et catastrophes majeures"), par l'intermédiaire de laquelle les satellites de l'ESA, du CNES, de l'Agence spatiale canadienne, de l'ISRO et de la NOAA pouvaient être utilisés pour fournir des images de la Terre aux organismes de protection civile chargés d'intervenir en cas de catastrophe majeure. Il a noté également que depuis son entrée en vigueur en novembre 2000, la Charte avait été invoquée 27 fois dans un certain nombre de pays où des catastrophes naturelles telles que tremblements de terre, éruptions volcaniques, glissements de terrain et inondations s'étaient produites. Le Sous-Comité s'est félicité des efforts déployés par les organismes de protection civile et de leur participation aux activités menées dans le cadre de la Charte.

108. Le Sous-Comité a noté que la CONAE (Argentine) et la NASDA (Japon) étaient sur le point d'adhérer à la Charte. Il a également noté avec satisfaction que le Bureau des affaires spatiales allait devenir organisme coopérant de la Charte et qu'il serait le point de contact et l'utilisateur autorisé du système des Nations Unies aux fins de la Charte.

109. On a exprimé l'opinion que la Charte devrait faire l'objet de discussions au sein de l'équipe sur la gestion des catastrophes afin de déterminer les moyens qui permettraient la mise en place d'un système mondial intégré.

110. Le Sous-Comité a noté que le Système international de satellites pour les recherches et le sauvetage (COSPAS-SARSAT), qui faisait appel à des satellites sur orbite terrestre basse et à des satellites géostationnaires pour rechercher et localiser

les personnes en détresse, qu'il s'agisse d'aviateurs, de marins et, depuis peu, d'utilisateurs se trouvant à terre, pourrait également servir de modèle pour montrer comment un système mondial opérationnel d'aide à la gestion des catastrophes naturelles pourrait fonctionner. Trente États participent à ce système qui, depuis sa mise en service opérationnelle en 1982, a permis de sauver plus de 12 000 vies dans le monde entier.

111. Le Sous-Comité a également noté que le Nigéria, par l'intermédiaire de son agence nationale de gestion des situations d'urgence, était devenu membre du COSPAS-SARSAT et avait approuvé la mise en place sur son territoire d'une station de réception au sol et d'un centre de contrôle COSPAS-SARSAT qui devraient être opérationnels en 2003. Une fois qu'ils le seront, le Nigéria pourra recevoir et retransmettre des messages d'alerte dans l'Afrique de l'Ouest afin que les navires, les aéronefs et les personnes équipés des balises nécessaires puissent être localisés et secourus en cas de détresse.

112. Le Sous-Comité a reconnu que la Stratégie internationale de prévention des catastrophes contribuait à l'élaboration de programmes spatiaux et d'applications des techniques spatiales susceptibles d'accroître l'efficacité des mesures de prévention des catastrophes naturelles dans tous les pays et toutes les communautés vulnérables et qu'elle encourageait une approche proactive visant à déceler et à gérer les facteurs de vulnérabilité et les risques de catastrophe afin de ne pas avoir à faire face à leurs conséquences. Le Sous-Comité a noté que le secrétariat de la Stratégie internationale collaborait avec les coprésidents de l'équipe sur la gestion des catastrophes et aidait le Bureau des affaires spatiales à organiser la série en cours d'ateliers régionaux sur les applications des techniques spatiales et la gestion des catastrophes.

113. Le Sous-Comité a noté qu'un certain nombre d'États avaient œuvré à la réalisation de plusieurs des objectifs prévus dans son plan de travail sur la mise en œuvre d'un système spatial mondial intégré de gestion des catastrophes naturelles pour les années 2001 et 2002, et notamment à l'examen des systèmes satellitaires et de distribution de données existants qui pourraient être utilisés aux fins de la gestion des catastrophes.

114. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction les efforts déployés par plusieurs États en vue de mettre en place des constellations nationales, régionales ou internationales de satellites et de microsattelites pour la surveillance des catastrophes.

115. On a exprimé l'opinion que, pour établir des structures spatiales régionales ou internationales intégrées de gestion des catastrophes, il faudrait redoubler d'efforts afin de se mettre d'accord sur des normes et des protocoles internationaux communs, car cela permettrait de réduire considérablement les frais de développement tout en assurant l'utilisation maximale de tous les systèmes disponibles.

## **VIII. Débris spatiaux**

116. En application de la résolution 57/116 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a poursuivi l'examen du point relatif aux débris

spatiaux conformément au plan de travail adopté à sa trente-huitième session (A/AC.105/761, par. 130).

117. Les représentants de l'Allemagne, de la Chine, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de la France, de l'Inde, de l'Italie, du Japon, du Mexique et de la République tchèque ont fait des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour.

118. Les exposés scientifiques et techniques ci-après sur la question des débris spatiaux ont été présentés:

a) "Directives du Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux relatives à la réduction des débris spatiaux", par les représentants du Royaume-Uni et du Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux;

b) "Recherche sur les débris spatiaux aux États-Unis", par le représentant des États-Unis;

c) "Recherche sur les débris spatiaux à l'Agence spatiale européenne", par le représentant de l'ESA.

119. Le Sous-Comité a reçu un rapport national concernant la recherche sur les débris spatiaux en Fédération de Russie (A/AC.105/C.1/L.267).

120. Le Sous-Comité était saisi d'une note du Secrétariat intitulée "Recherche nationale sur les débris spatiaux, la sûreté des objets spatiaux équipés de sources d'énergie nucléaires et les problèmes relatifs à leur collision avec des débris spatiaux", dans la quelle étaient reproduites les communications reçues d'États membres sur cette question (A/AC.105/789). Le Sous-Comité a invité les États membres à continuer à présenter des rapports sur cette question au cours des années à venir.

121. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que, conformément à son plan de travail relatif aux débris spatiaux, le Comité de coordination interinstitutions avait présenté des propositions concernant la réduction de ces débris qui avaient été établies sur la base d'un consensus entre ses membres (A/AC.105/C.1/L.260). Conformément à son plan de travail, le Sous-Comité a commencé à examiner ces propositions et les modalités d'approbation de leur mise en œuvre.

122. Le Sous-Comité a remercié le Comité de coordination interinstitutions de ses propositions concernant la réduction des débris spatiaux et souligné qu'il appréciait au plus haut point ses efforts.

123. Le Sous-Comité a invité instamment tous les États membres du Comité à étudier les propositions du Comité de coordination interinstitutions et à soumettre leurs observations éventuelles au Bureau des affaires spatiales d'ici à sa quarante et unième session, en 2004.

124. Le Sous-Comité a noté qu'en fonction des observations reçues, il pourrait envisager de créer un groupe de travail officiel à sa quarante et unième session pour examiner ces observations, ainsi que pour envisager la poursuite des travaux sur la question et notamment des discussions sur les modalités d'approbation de la mise en œuvre des directives.

125. Le Sous-Comité est convenu que les États membres, en particulier ceux qui poursuivaient des programmes spatiaux, devraient accorder davantage d'attention aux problèmes des collisions entre des objets spatiaux, notamment ceux ayant des

sources d'énergie nucléaires à leur bord, et des débris spatiaux, ainsi qu'à la rentrée de ces débris dans l'atmosphère et à d'autres aspects de la question. Il a noté que, dans sa résolution 57/116, l'Assemblée générale avait demandé que les recherches nationales sur cette question se poursuivent, que les techniques de surveillance des débris spatiaux soient améliorées et que des données sur ces débris soient rassemblées et diffusées. Il a estimé que les recherches nationales sur les débris spatiaux devraient être poursuivies et que les États membres et les organisations internationales devraient communiquer à toutes les parties intéressées les résultats de ces recherches, notamment des informations sur les pratiques qui se sont révélées efficaces pour limiter la production de débris spatiaux.

126. Le Sous-Comité a noté qu'une attention appropriée était accordée aux questions susmentionnées par les États membres et les agences spatiales mais que de nouvelles recherches seraient nécessaires pour déterminer si les mesures de réduction recensées étaient rentables et permettraient de réduire au minimum les coûts à court terme tout en maximisant les avantages à long terme pour le milieu spatial.

127. Le Sous-Comité a noté qu'un exposé détaillé sur le projet national allemand "Service 'débris spatiaux' de bout en bout" lui serait présenté à sa quarante et unième session.

128. Certaines délégations ont estimé que les directives établies par le Comité de coordination interinstitutions devraient être mises en œuvre rapidement sur une base volontaire par l'intermédiaire de mécanismes nationaux et qu'aucun obstacle juridique international ne s'opposait à ce processus.

129. Selon une opinion, parallèlement à ses travaux visant à améliorer les directives relatives à la réduction des débris, le Sous-Comité devrait étudier les moyens d'appliquer les directives du Comité de coordination interinstitutions sur une base volontaire. Une telle étude devrait également être effectuée au niveau national.

130. On a exprimé l'opinion que les mesures de réduction des débris spatiaux n'avaient pas nécessairement un impact important sur les coûts si elles étaient envisagées et mises en œuvre dès le début du processus de conception des systèmes spatiaux. Selon les premières indications, elles représenteraient entre 1 % et 3 % du coût de la mission. Ce n'est que lorsque des mesures doivent être prises pour le désorbitage ou le réorbitage que le coût peut monter jusqu'à près de 10 %.

131. Des délégations ont estimé que la protection du milieu spatial était une responsabilité collective des États poursuivant des programmes spatiaux et que, comme les mesures destinées à atténuer les effets des débris spatiaux étaient coûteuses, il était nécessaire que tous ces États mettent en commun leurs ressources en coopérant et en coordonnant leur action.

132. Certaines délégations ont exprimé l'opinion que la fourniture rapide et systématique d'informations officielles sur l'état de fonctionnement des objets spatiaux permettrait de disposer d'éléments plus solides pour entreprendre des études sur les débris orbitaux. Elles ont dit que le rapport présenté récemment par l'Agence spatiale italienne (A/AC.105/803) et que les informations fournies par elle en temps réel sur Internet « [www.asdc.asi.it/bepposax/reentry/](http://www.asdc.asi.it/bepposax/reentry/) » sur la transformation du satellite BeppoSAX en débris spatial et sa rentrée prévue dans l'atmosphère terrestre constituaient un pas important dans cette direction.

133. Des délégations ont fait part de leurs préoccupations quant aux risques que la rentrée du satellite BeppoSAX faisait courir aux pays équatoriaux. Elles ont jugé très souhaitable que des renseignements concernant la rentrée du satellite dans l'atmosphère soient communiqués en temps opportun.

134. Certaines délégations ont dit que la question des débris spatiaux devrait être inscrite à l'ordre du jour du Sous-Comité juridique, afin que l'on puisse soit examiner des problèmes juridiques particuliers, soit travailler à l'élaboration de principes relatifs aux débris spatiaux. Elles ont informé le Sous-Comité scientifique et technique qu'elles soumettraient une proposition officielle dans ce sens à la quarante-deuxième session du Sous-Comité juridique.

135. Toutefois, une délégation a exprimé l'opinion qu'une telle mesure ne serait pas constructive au stade actuel. Elle a estimé que le moyen le plus rapide de réduire la quantité de débris spatiaux serait que les États poursuivant des programmes spatiaux appliquent immédiatement les mesures prévues dans les directives du Comité de coordination interinstitutions relatives à la réduction des débris spatiaux.

## **IX. Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement**

136. Conformément à la résolution 57/116 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a poursuivi l'examen du point relatif à l'orbite des satellites géostationnaires et aux communications spatiales.

137. Les représentants de l'Afrique du Sud, du Chili, de la Colombie, de l'Équateur, de la Grèce, du Mexique et du Pérou et ont fait des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour.

138. Au titre de ce même point, le Sous-Comité a entendu un exposé sur les considérations techniques relatives aux futurs satellites à large bande en orbite géostationnaire qui desserviront les zones tropicales, par le représentant de la Colombie.

139. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que, comme il l'y avait invitée à sa trente-neuvième session (A/AC.105/786, par. 131), l'Union astronomique internationale (UAI) avait présenté un exposé expressément consacré à l'état de ses travaux sur les interférences radioélectriques en radioastronomie et les zones sans interférences radioélectriques.

140. Des délégations ont réaffirmé que l'orbite géostationnaire constituait une ressource naturelle limitée possédant un certain nombre de caractéristiques propres, qu'elle risquait d'être saturée et qu'il fallait par conséquent l'utiliser de façon rationnelle et que tous les pays, en particulier ceux qui n'avaient pas actuellement la capacité technique et scientifique et technique nécessaire, puissent en bénéficier. Elles ont estimé qu'il convenait d'assurer à tous les pays un accès équitable à l'orbite géostationnaire, en tenant compte en particulier des besoins et intérêts des

pays en développement et de la situation géographique de certains pays, et en gardant à l'esprit le rôle de l'Union internationale des télécommunications (UIT).

141. Le Sous-Comité a souligné l'importance du prochain Sommet mondial sur la société de l'information et recommandé que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et le Bureau des affaires spatiales participent activement aux deux phases du Sommet (à Genève en décembre 2003 et à Tunis en novembre 2005).

142. Des délégations ont pris acte de la grave menace que constituent les débris spatiaux en orbite géostationnaire.

143. Selon un avis, comme les services de télésanté et télémédecine en zone rurale doivent utiliser des communications par satellite à large bande, et compte tenu des radiofréquences déjà allouées et de la diminution de la puissance des signaux du fait de l'atténuation due à la pluie, le mieux pour garantir l'accès des zones tropicales à ces services serait de leur réserver certains emplacements sur l'orbite géostationnaire. On a donc insisté sur le fait que les pays tropicaux devraient être prioritaires pour l'attribution des emplacements sur l'orbite géostationnaire.

144. Il a été dit que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique devrait se pencher davantage sur les questions juridiques, scientifiques et techniques liées à un accès équitable à l'orbite géostationnaire.

## **X. Mobilisation de ressources financières pour développer la capacité en matière d'application des sciences et des techniques spatiales**

145. Conformément à la résolution 57/116 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a consacré un point de l'ordre du jour à la mobilisation de ressources financières pour développer la capacité en matière d'application des sciences et des techniques spatiales.

146. Les représentants des États-Unis, de l'Indonésie et du Pakistan ont fait des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour.

147. Le Sous-Comité s'est félicité de l'importante contribution de l'équipe chargée de rechercher des sources de financement novatrices et a noté que celle-ci continuerait de participer à ses travaux sur les sources de financement nouvelles et novatrices pour aider à mettre en œuvre les recommandations d'UNISPACE III et d'apporter des contributions à l'Assemblée générale à ce sujet à l'occasion de l'examen quinquennal de la suite donnée à UNISPACE III, en 2004.

148. Le Sous-Comité a noté que la mobilisation de fonds pour améliorer la capacité dans le domaine des applications des sciences et techniques spatiales pourrait notamment s'appuyer sur des partenariats entre les institutions techniques, les pays et les organismes donateurs, le secteur privé et les usagers des pays en développement qui participent à des projets en faveur du développement durable eux-mêmes susceptibles de renforcer les capacités. On peut citer comme exemples de partenariats le Système mondial d'observation du climat; la mise à disposition de stations au sol et l'organisation de formations à l'intention des pays d'Afrique et de l'océan Indien dans le cadre d'un programme de l'OMM géré par l'Organisation

européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques (EUMETSAT); le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo, appuyé par la NASA et l'Agency for International Development des États-Unis (USAID); et le projet d'USAID sur le blé de printemps en Afghanistan.

149. Le Sous-Comité a également noté que les banques de développement et autres institutions internationales qui finançaient des projets de développement dans les pays en développement n'avaient pas toujours conscience des possibilités immenses qu'offraient les applications des techniques spatiales. Il était important que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique attire leur attention sur ce point.

150. Le Sous-Comité a noté que les pays en développement avaient des difficultés à utiliser les applications des techniques spatiales car ils manquaient de personnel qualifié et de matériel et ne disposaient pas de ressources financières suffisantes. Il a souligné l'importance de la coopération entre pays en développement et pays développés, en particulier aux fins d'élargir l'accès aux sciences et aux techniques spatiales et, partant, de constituer des capacités et de renforcer celles qui existent déjà.

151. Selon un avis, parmi les mesures concrètes que l'on pourrait prendre pour éliminer ces difficultés, on pourrait solliciter les contributions d'entreprises du secteur des satellites de télécommunication; l'Organisation des Nations Unies pourrait inviter les États membres et d'autres organismes internationaux à verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales; on pourrait instaurer un partenariat entre les secteurs public et privé dans des domaines liés à l'espace, introduire dans les législations nationales des mesures fiscales visant à encourager les contributions aux activités de développement des Nations Unies et solliciter l'appui des banques internationales de développement et d'autres institutions financières. Il a été estimé que le Bureau des affaires spatiales devrait établir à l'intention des entreprises un document qui présente les recommandations d'UNISPACE III et des propositions concrètes pour les appliquer dans le cadre de partenariats.

## **XI. Utilisation des techniques spatiales à des fins médicales et sanitaires**

152. Conformément à la résolution 57/116 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné cette question comme thème de discussion distinct.

153. Les représentants de l'Allemagne, de l'Autriche, du Canada, de la Chine, des États-Unis, de la France, de l'Inde, de l'Italie et de la Roumanie ont fait des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour.

154. Les exposés scientifiques et techniques ci-après sur la question de l'utilisation des techniques spatiales à des fins médicales et sanitaires ont été présentés:

a) "Perspectives novatrices concernant les services de télésanté dans les pays en développement", par le représentant du Canada;

- b) “Technologie spatiale et santé publique”, par le représentant de la France;
- c) “Recours à la télémédecine en Inde”, par le représentant de l’Inde;
- d) “Résultats et méthodes de la recherche sur la fonction vestibulaire dans l’espace utiles dans la pratique clinique”, par le représentant de la Slovaquie;
- e) “Amélioration de la santé grâce aux techniques et aux ressources spatiales (HISTAR)”, par les représentants de l’Université spatiale internationale.

155. Le Sous-Comité a été informé de plusieurs initiatives dans le cadre desquelles des techniques spatiales étaient utilisées à des fins médicales et sanitaires, telles que la télémédecine, l’épidémiologie et la lutte contre les maladies infectieuses et la recherche médicale et pharmacologique en microgravité.

156. Le Sous-Comité a noté que la télémédecine pouvait jouer un rôle extrêmement important dans la fourniture de services médicaux spécialisés dans des régions isolées qui n’étaient pas reliées au réseau terrestre.

157. Le Sous-Comité a noté que des systèmes de télémédecine novateurs faisant appel à des satellites avaient été mis au point pour être utilisés en cas de catastrophe naturelle; ces systèmes, appuyés par des services de vidéoconférence de haute qualité, permettaient de transférer rapidement des informations diagnostiques telles que des radiographies et des tomographies afin de faciliter les consultations entre les experts médicaux et les aider à prendre des décisions.

158. Le Sous-Comité a noté que les techniques spatiales comme la télédétection et la navigation par satellite pouvaient aider à détecter et prévoir l’apparition de foyers de maladies telles que le paludisme, la dengue, la fièvre de la vallée du Rift et la fièvre du Nil occidental.

159. Le Sous-Comité a noté que la recherche en microgravité pourrait, grâce à l’emploi de méthodes qui ne pouvaient pas être reproduites sur Terre, enrichir les connaissances médicales et pharmacologiques.

160. Le Sous-Comité a également noté qu’un grand nombre de techniques mises au point dans le contexte de l’exploration spatiale avaient des retombées sur Terre dans le domaine de la médecine et de la santé publique.

161. Par conséquent, le Sous-Comité s’est prononcé en faveur de la poursuite de la coopération internationale dans le domaine de l’utilisation des techniques spatiales à des fins médicales et de santé publique et s’est déclaré convaincu que cette utilisation continuerait de se développer et de se traduire par des succès remarquables.

## **XII. Projet d’ordre du jour provisoire de la quarante et unième session du Sous-Comité scientifique et technique**

162. Conformément à la résolution 57/116 de l’Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné des propositions relatives à l’ordre du jour provisoire de sa quarante et unième session, en 2004, destinées à être soumises au Comité des utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique. Conformément au paragraphe 19 de cette résolution, le Sous-Comité a prié le

Groupe de travail plénier constitué à sa 584<sup>e</sup> séance, le 19 février, d'examiner le projet d'ordre du jour provisoire de sa quarante et unième session.

163. À sa 596<sup>e</sup> séance, le 27 février 2003, le Sous-Comité a fait siennes les recommandations du Groupe de travail plénier concernant l'ordre du jour provisoire de sa quarante et unième session, telles qu'elles figuraient dans le projet de rapport du Groupe de travail plénier (voir annexe II du présent rapport).

### Notes

- <sup>1</sup> *Rapport de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Vienne, 19-30 juillet 1999* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.00.I.3), chap. I<sup>er</sup>, résolution 1.
- <sup>2</sup> Voir le rapport du Spécialiste des applications techniques spatiales (A/AC.105/790).
- <sup>3</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.03.I.9.
- <sup>4</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.03.I.10.
- <sup>5</sup> *Rapport du Sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002 et rectificatif* (publication des Nations Unies, numéro de vente: E.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I<sup>er</sup>, résolution 2, annexe.
- <sup>6</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément n° 20 et rectificatif* (A/56/20 et Corr.1), par. 50 et 55.
- <sup>7</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément n° 20* (A/57/20), par. 37.
- <sup>8</sup> *Rapport du Sommet mondial*, chap. I<sup>er</sup>, résolution 1, annexe.

## Annexe I

## Documents dont était saisi le Sous-Comité scientifique et technique à sa quarantième session

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou sujet</i>
A/AC.105/776	4	Rapport du deuxième Atelier régional Organisation des Nations Unies/États-Unis d'Amérique sur l'utilisation et les applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite (Vienne, 26-30 novembre 2001)
A/AC.105/781	7	Examen, par le Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace, de documents internationaux et de procédures nationales pouvant présenter un intérêt pour les utilisations pacifiques des sources d'énergie nucléaires dans l'espace
A/AC.105/783	4	Rapport de l'Atelier ONU/Inde sur des systèmes de recherche et de sauvetage assistés par satellite (Bangalore (Inde), 18-22 mars 2002)
A/AC.105/784	4	Rapport du onzième Atelier Organisation des Nations Unies/Agence spatiale européenne sur les sciences spatiales fondamentales (Córdoba (Argentine), 9-13 septembre 2002)
A/AC.105/785 et Corr.1	4	Rapport du quatrième Atelier régional Organisation des Nations Unies/États-Unis d'Amérique sur l'utilisation et les applications des systèmes mondiaux par satellite (Lusaka, 15-19 juillet 2002)
A/AC.105/788	3	Coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace: activités des États membres
A/AC.105/789	7 et 10	Recherche nationale sur les débris spatiaux, la sûreté des objets spatiaux équipés de sources d'énergie nucléaires et les problèmes relatifs à leur collision avec des débris spatiaux
A/AC.105/790	4	Rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales
A/AC.105/791	8	Rapport de la vingt-troisième session de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales (Vienne, 22-24 janvier 2003)
A/AC.105/792	8	Rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace: programme de travail pour 2003, 2004 et les années suivantes

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou sujet</i>
A/AC.105/793	4	Rapport du Colloque Organisation des Nations Unies/Autriche/Agence spatiale européenne sur la promotion de la participation des jeunes aux activités spatiales (Graz (Autriche), 9-12 septembre 2002)
A/AC.105/794	4	Rapport de l'Atelier régional de l'Organisation des Nations Unies sur l'utilisation des techniques spatiales pour la gestion des catastrophes à l'intention des pays d'Afrique (Addis-Abeba, 1 <sup>er</sup> -5 juillet 2002)
A/AC.105/795	4	Rapport du troisième Atelier régional Organisation des Nations Unies/États-Unis d'Amérique sur l'utilisation et les applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite (Santiago, 1 <sup>er</sup> -5 avril 2002)
A/AC.105/796	4	Rapport sur le douzième Stage international ONU de formation d'enseignants aux techniques de télédétection (Stockholm et Kiruna (Suède), 2 mai-8 juin 2002)
A/AC.105/799	4	Rapport du troisième Atelier Organisation des Nations Unies/Académie internationale d'aéronautique sur les petits satellites au service des pays en développement: au-delà du transfert de technologie (Houston (États-Unis d'Amérique), 12 octobre 2002)
A/AC.105/C.1/L.259	1	Ordre du jour provisoire et annotations
A/AC.105/C.1/L.260	10	Directives relatives à la réduction des débris spatiaux établies par le Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux
A/AC.105/C.1/L.261	7	Document de travail présenté par l'Argentine, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant un plan de travail proposé en vue de l'élaboration d'un cadre international d'objectifs et de recommandations d'ordre technique aux fins de la sûreté des applications des sources d'énergie nucléaires dans l'espace
A/AC.105/C.1/L.262	5	Note du Secrétariat sur l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou sujet</i>
A/AC.105/C.1/L.263	5	Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III): rapport intérimaire de l'Équipe sur la gestion des catastrophes
A/AC.105/C.1/L.264	5	Application des recommandations de la troisième conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III): rapport final de l'Équipe sur le développement durable
A/AC.105/C.1/L.265 et Corr.1	7	Document de travail présenté par la Fédération de Russie sur les perspectives d'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace
A/AC.105/C.1/L.266 et Add.1 et 2	15	Projet de rapport
A/AC.105/C.1/L.267	10	Rapport national sur la recherche concernant les débris spatiaux en Fédération de Russie en 2002
A/AC.105/C.1/NPS/2003/L.1	7	Projet de rapport du Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace
A/AC.105/C.1/WGW/2003/L.1	4, 5 et 14	Projet de rapport du Groupe de travail plénier
<i>Documents de séance</i>		
A/AC.105/C.1/2003/CRP.1		Informations destinées aux participants (disponible en anglais seulement)
A/AC.105/C.1/2003/CRP.2		Liste provisoire des participants (disponible en anglais seulement)
A/AC.105/C.1/2003/CRP.3	5	Rapport sur la Semaine mondiale de l'espace 2002 (disponible en anglais seulement)
A/AC.105/C.1/2003/CRP.4	5	Séances prévues pendant la quarantième session du Sous-Comité scientifique et technique par les équipes chargées de l'application des recommandations d'UNISPACE III (disponible en anglais seulement)
A/AC.105/C.1/2003/CRP.5	5	Rapport intérimaire de l'Équipe sur la gestion des ressources naturelles de la planète (recommandation 2 d'UNISPACE III) (disponible en anglais seulement)
A/AC.105/C.1/2003/CRP.6 et Add.1	5	Rapport intérimaire de l'Équipe sur les prévisions météorologiques et climatiques (recommandation 4 d'UNISPACE III) (disponible en anglais seulement)
A/AC.105/C.1/2003/CRP.7	5	Rapport intérimaire de l'Équipe sur les sources de financement novatrices (recommandation 32

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou sujet</i>
		d'UNISPACE III) (disponible en anglais seulement)
A/AC.105/C.1/2003/CRP.8	5	Contributions reçues d'organismes des Nations Unies et d'organisations dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux préparatifs en vue de l'examen par l'Assemblée générale, en 2004, des progrès réalisés dans l'application des recommandations d'UNISPACE III (disponible en anglais seulement)
A/AC.105/C.1/2003/CRP.9		Débats du dix-huitième Colloque COSPAR/FIA sur les applications de la navigation par satellite et leur intérêt pour les pays en développement (17 et 18 février 2003) (disponible en anglais seulement)
A/AC.105/C.1/2003/CRP.10	5	Liste des questions à examiner par le Groupe de travail plénier (disponible en anglais seulement)
A/AC.105/C.1/2003/CRP.11	5	Liste de propositions de projets prioritaires (disponible en anglais seulement)
A/AC.105/C.1/2003/CRP.12	8	Liste de recommandations formulées au Sommet mondial pour le développement durable concernant le recours aux sciences et techniques spatiales et à leurs applications (disponible en anglais seulement)
A/AC.105/C.1/2003/CRP.13	5	Rapport intérimaire de l'Équipe sur une stratégie de surveillance de l'environnement (recommandation 1 d'UNISPACE III) (disponible en anglais seulement)
A/AC.105/C.1/2003/CRP.14	14	Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante et unième session du Sous-Comité scientifique et technique, en 2004 (disponible en anglais seulement)
A/AC.105/C.1/2003/CRP.15	4, 5 et 15	Projet de rapport du Groupe de travail plénier (disponible en anglais seulement)
A/AC.105/C.1/2003/CRP.16	5	Rapport intérimaire de l'Équipe sur le développement des capacités (recommandation 17 d'UNISPACE III) (disponible en anglais seulement)
A/AC.105/C.1/2003/CRP.17	14	Modifications au projet de rapport du Sous-Comité (A/AC.105/C.1/L.266) (disponible en anglais seulement)
<i>Documents d'information</i>		
ST/SPACE/12 (publication des Nations Unies, numéro de vente: E.03.I.9		Séminaires du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales (disponible en anglais seulement)

## Annexe II

### Rapport du Groupe de travail plénier

1. Conformément au paragraphe 19 de la résolution 57/116 de l'Assemblée générale, en date du 11 décembre 2002, le Sous-Comité scientifique et technique a de nouveau convoqué le Groupe de travail plénier à sa quarantième session. Le Groupe de travail a tenu 11 séances, du 19 au 27 février 2003, au cours desquelles il a examiné les activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) et le projet d'ordre du jour provisoire de la quarante et unième session du Sous-Comité, en 2004. Il a adopté le présent rapport à sa 11<sup>e</sup> séance, le 27 février 2003.

2. M. Muhammad Nasim Shah (Pakistan) a été élu Président du Groupe de travail plénier à la 584<sup>e</sup> séance du Sous-Comité scientifique et technique, le 19 février. Dans sa déclaration liminaire, il a passé en revue le mandat du Groupe de travail pour la session de 2002. Ce dernier était saisi de la liste des questions qu'il était appelé à examiner (A/AC.105/C.1/2003/CRP.10).

#### A. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

3. Le Groupe de travail plénier, qui était saisi du rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/790), a pris note de la déclaration par laquelle l'Administrateur chargé de la Section des applications spatiales avait complété le rapport.

4. Le Groupe de travail plénier a pris note des stages de formation, ateliers de travail, programmes de bourses de formation approfondie de longue durée et services consultatifs techniques que le Spécialiste des applications des techniques spatiales proposait au Sous-Comité (A/AC.105/790, par. 25 à 38). Il a également pris note de la liste des projets et activités que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique avait recommandés à sa quarante-troisième session<sup>d</sup> et qui figuraient dans la lettre par laquelle le Secrétaire général invitait les États membres à verser des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales (A/AC.105/C.1/2003/CRP.11).

5. Le Groupe de travail plénier est convenu que, par ses services consultatifs, le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales devrait, dans la mesure du possible, aider les pays en développement à renforcer celles de leurs institutions qui faisaient appel à la technologie spatiale ou qui pouvaient tirer parti des applications des techniques spatiales pour mener leurs activités en faveur du développement économique et social.

## B. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

6. Le Groupe de travail plénier était saisi d'une note du Secrétariat récapitulant la suite donnée aux recommandations d'UNISPACE III (A/AC.105/C.1/L.262).

### 1. Rapports des équipes constituées par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à sa quarante-quatrième session

7. Les 11 équipes que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a constituées à sa quarante-quatrième session<sup>b</sup> ont rendu compte au Groupe de travail plénier de leurs travaux à ce jour.

<i>Recommandation<sup>a</sup></i>	<i>Présidence</i>	<i>Rapport présenté au nom oral de l'équipe</i>	<i>Rapport écrit<sup>b</sup></i>
1. Élaborer une stratégie mondiale intégrée de surveillance de l'environnement	Iran (Rép. islamique d'), République arabe syrienne	Iran (Rép. islamique d')	A/AC.105/C.1/2003/CRP.13
2. Améliorer la gestion des ressources naturelles de la planète	Inde	Inde	A/AC.105/C.1/2003/CRP.5
4. Améliorer les prévisions météorologiques et climatiques	Portugal	Portugal	A/AC.105/C.1/2003/CRP.6
6. Améliorer les services de santé publique	Canada	Canada	
7. Mettre en place un système mondial intégré qui permette de gérer les efforts destinés à atténuer les effets des catastrophes naturelles, les actions de secours et la prévention	Canada, Chine et France	France	A/AC.105/C.1/L.263
10. Favoriser l'accès universel aux systèmes spatiaux de navigation et de positionnement ainsi que la compatibilité entre ces systèmes	Italie et États-Unis d'Amérique	États-Unis d'Amérique	
11. Promouvoir le développement durable en tirant parti des acquis de la recherche spatiale	Nigéria	Nigéria	A/AC.105/C.1/L.264
14. Améliorer la coordination internationale des activités relatives aux objets gravitant sur une orbite proche de la Terre	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	
17. Accélérer le développement des capacités en termes de	Japon	Japon	A/AC.105/C.1/2003/CRP.16

<i>Recommandation<sup>a</sup></i>	<i>Présidence</i>	<i>Rapport présenté au nom oral de l'équipe</i>	<i>Rapport écrit<sup>b</sup></i>
capacités en termes de ressources humaines et budgétaires			
18. Faire prendre davantage conscience aux décideurs et au grand public de l'importance des activités spatiales	Autriche et États-Unis d'Amérique	États-Unis d'Amérique	
32. Rechercher des sources de financement nouvelles et novatrices afin d'aider à mettre en œuvre les recommandations d'UNISPACE III	France	Allemagne	A/AC.105/C.1/2003/CRP.7

<sup>a</sup> Les recommandations sont numérotées dans l'ordre dans lequel elles apparaissaient dans la Déclaration de Vienne, qui en renferme le texte intégral (*Rapport de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Vienne, 19-30 juillet 1999* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.00.I.3), chap. I<sup>er</sup>, résolution 1).

<sup>b</sup> Pour certaines équipes, le plan de travail ne prévoyait pas, au stade actuel, la présentation d'un rapport écrit.

8. Le Groupe de travail plénier a remercié tous les présidents des équipes, qui avaient chacun dirigé les travaux liés à l'application de la recommandation dont ils étaient chargés et coordonné les activités de l'équipe dont ils étaient responsables.

9. Le Groupe de travail plénier a noté que l'équipe chargée de l'application de la recommandation 4 serait présidé conjointement par le Portugal et l'Organisation météorologique mondiale.

10. Le Groupe de travail plénier a noté que l'équipe chargée de l'application de la recommandation 11 avait présenté son rapport final (A/AC.105/C.1/L.264) et qu'elle estimait avoir achevé la phase actuelle de ses travaux. Le Groupe de travail a apporté les remaniements ci-après à ce rapport:

a) Alinéa b) du paragraphe 9

Lire cet alinéa comme suit:

“Les émissions des systèmes d'échappement des véhicules à moteur.”

b) Alinéa b) du paragraphe 26, seconde phrase

Sans objet en français.

## 2. Constitution d'une équipe chargée de l'application de la recommandation 9

11. La Malaisie en ayant fait l'offre, le Groupe de travail plénier a décidé que ce pays présiderait une équipe qui serait constituée pour appliquer la recommandation 9 intitulée “Améliorer le partage des connaissances en œuvrant pour l'accès universel aux services de télécommunications spatiales”. Il a noté qu'il

existait un rapport entre les travaux que cette équipe pourrait mener et les préparatifs et travaux du Sommet mondial sur la société de l'information, dont la première phase devait se tenir à Genève du 10 au 12 décembre 2003.

12. Le Groupe de travail plénier est convenu que tous les États membres devraient être invités à faire savoir s'ils souhaitaient prendre part aux travaux de cette nouvelle équipe et à communiquer au Bureau des affaires spatiales les coordonnées de l'interlocuteur qu'ils désigneraient à cet effet. Il a décidé que cette équipe devait saisir le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, à sa quarante-sixième session, d'un document récapitulant ses objectifs, indiquant son plan de travail et exposant les principaux produits attendus.

13. Le Groupe de travail plénier a noté que l'un des produits que l'on pouvait attendre de l'équipe serait le projet de déclaration que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique pourrait faire au Sommet mondial sur la société de l'information, déclaration dans laquelle serait mise en relief l'importance de la technologie spatiale au regard de l'élimination du fossé numérique. Le Comité pourrait alors se pencher sur ce projet de déclaration et en faire sa contribution à la seconde phase du Sommet, devant se tenir à Tunis du 16 au 18 novembre 2005.

**3. Contributions au rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session, en 2004, à l'occasion de l'examen de l'application des recommandations d'UNISPACE III**

14. Le Groupe de travail plénier a noté que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique avait, à sa quarante-cinquième session, créé un groupe de travail chargé d'établir un rapport qu'il présenterait à l'Assemblée générale, de façon que cette dernière examine et évalue, à sa cinquante-neuvième session, en 2004, l'application des recommandations d'UNISPACE III<sup>c</sup>. Il a également noté que le rapport de ce groupe énumérait des sources d'informations dont il faudrait tenir compte pour établir le rapport du Comité à l'Assemblée et qu'il exposait, à titre indicatif, l'avant-projet de plan de ce rapport<sup>d</sup>. Il a enfin noté que le Comité était convenu que le Président du Groupe de travail qu'il avait constitué devrait être aidé par les présidents du Sous-Comité scientifique et technique et de son Groupe de travail plénier pour établir l'ensemble du projet de rapport, lequel sera examiné en 2004.

15. Pour ce qui est des rapports et recommandations des équipes qui pourraient être pris en compte pour l'établissement du rapport du Comité à l'Assemblée, le Groupe de travail plénier a décidé de distribuer aux présidents des équipes un modèle pour leur contribution au rapport du Comité (voir l'appendice I du présent document). Il a également décidé que les équipes, et en particulier celles dont les travaux auraient été menés à bien d'ici à la fin juin 2003, devraient présenter, au plus tard début mai 2003, leurs contributions selon ce modèle afin que le Comité puisse en être saisi à sa quarante-sixième session.

16. Le Groupe de travail plénier était saisi de la liste des points de l'ordre du jour du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses organes subsidiaires pertinents au regard de l'application des recommandations d'UNISPACE III (A/AC.105/C.1/L.262, annexe I). Il a noté qu'outre ceux figurant sur cette liste, le point de l'ordre du jour du Sous-Comité scientifique et technique intitulé "Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses

applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement" était pertinent au regard des recommandations 1 à 4.

17. Le Groupe de travail plénier a décidé qu'il fallait tenir compte, pour l'établissement du rapport du Comité à l'Assemblée, des conclusions des conférences mondiales ci-après tenues sous l'égide des Nations Unies: a) Sommet du Millénaire tenu à New York du 6 au 8 septembre 2000; b) Sommet mondial pour le développement durable tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) du 26 août au 4 septembre 2002; c) Sommet mondial sur la société de l'information, dont la première phase devait se tenir à Genève du 10 au 12 décembre 2003. Il est convenu que les recommandations ou décisions de ces conférences devaient être corrélées avec les recommandations pertinentes d'UNISPACE III.

18. Le Groupe de travail plénier a décidé que les instances régionales suivantes devaient être invitées à présenter des contributions au rapport du Comité à l'Assemblée:

Association africaine de la télédétection de l'environnement	Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques (EUMETSAT)
Coopération multilatérale Asie-Pacifique pour les techniques spatiales et leurs applications	Comité européen pour la science spatiale
Forum Asie-Pacifique des agences spatiales régionales	Conférence internationale sur la formation aux sciences et aux techniques spatiales, devant se tenir en Afrique en septembre 2003
Conseil des communications par satellite Asie-Pacifique	Conférence de l'espace pour les Amériques

19. Le Groupe de travail plénier était saisi d'une compilation des contributions d'organismes des Nations Unies et d'organisations dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux préparatifs de l'examen par l'Assemblée générale, en 2004, des progrès réalisés dans l'application des recommandations d'UNISPACE III (A/AC.105/C.1/2003/CRP.8). Il a noté que la Réunion interorganisations sur les activités spatiales était, à sa vingt-troisième session, convenue qu'il faudrait donner aux organismes des Nations Unies des lignes directrices concernant les contributions qu'ils devraient apporter pour aider le mieux possible le Groupe de travail créé par le Comité à élaborer son rapport (A/AC.105/791, par. 49).

20. Le Groupe de travail plénier a décidé de transmettre les lignes directrices qu'il a approuvées aux organismes des Nations Unies, aux organisations dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et aux instances régionales (voir l'appendice II du présent document). Il a par ailleurs décidé que les contributions des organismes des Nations Unies, des organisations dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité et des instances régionales, établies selon ces lignes directrices, devaient, pour pouvoir être examinées par le Comité à sa quarante-sixième session, en 2003, être présentées d'ici à début mai 2003.

### C. **Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante et unième session du Sous-Comité scientifique et technique, en 2004**

21. Le Groupe de travail plénier a noté qu'en application de la résolution 57/116 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique présenterait au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique le projet d'ordre du jour provisoire pour sa quarante et unième session, en 2004.

22. Le Groupe de travail plénier a noté que l'Inde avait proposé l'inscription à l'ordre du jour de la quarante et unième session du Sous-Comité, au titre des plans de travail, des questions suivantes: a) télémédecine spatiale; b) exploitation d'un système spatial mondial intégré de gestion des catastrophes naturelles. Le Groupe de travail a également noté que les États-Unis d'Amérique avaient proposé, en vue de leur inscription éventuelle à l'ordre du jour de la quarante et unième session du Sous-Comité, les points/thèmes de discussion à part entière suivants: a) physique des interactions Soleil-Terre; b) exploitation de l'énergie solaire dans l'espace.

23. Le Groupe de travail plénier a recommandé, pour la quarante et unième session du Sous-Comité, le projet d'ordre du jour provisoire suivant:

1. Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales.
2. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.
3. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).
4. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre.
5. Points de l'ordre du jour à examiner au titre des plans de travail:
  - a) Débris spatiaux;  
(Troisième année du plan de travail: le Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux continue de présenter (si nécessaire) au Sous-Comité ses propositions concernant la réduction des débris spatiaux, établies sur la base d'un consensus entre ses membres; les États membres continuent d'examiner ces propositions.)<sup>e</sup>
  - b) Utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace;  
(Les travaux pour l'année 2004 sont indiqués dans le plan de travail pluriannuel figurant à l'annexe III.)
  - c) Télémédecine spatiale;  
(Présentation, par les États membres, des applications de la télémédecine en général et de télémédecine spatiale en particulier dans leur pays; présentation, par des entreprises privées et des instituts de recherche, des systèmes de télémédecine disponibles sur

le marché et de la possibilité de les adapter à la télémédecine spatiale).

6. Points/thèmes de discussion à part entière:
  - a) Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu, en particulier, des besoins et des intérêts des pays en développement;
  - b) Exploitation d'un système spatial mondial intégré de gestion des catastrophes naturelles;
  - c) Physique des interactions Soleil-Terre.
7. Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-deuxième session du Sous-Comité scientifique et technique, notamment recensement des questions à examiner en tant que points/thèmes de discussion à part entière ou au titre de plans de travail pluriannuels.
8. Rapport au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

24. Le Groupe de travail plénier a rappelé qu'il était convenu, à sa trente-neuvième session, qu'en raison du temps limité imparti au Sous-Comité pour ses quarantième et quarante et unième sessions, en 2003 et 2004, compte tenu de l'examen par le Sous-Comité des rapports des équipes chargées de l'application des recommandations d'UNISPACE III, la tenue du colloque du Comité de la recherche spatiale (COSPAR) et de la Fédération internationale d'aéronautique (FIA) et celle du colloque avec l'industrie alterneraient chaque année à compter de 2003. En 2004 se tiendrait le colloque avec l'industrie, la tenue du colloque du COSPAR et de la FIA étant suspendue.

25. Le Groupe de travail plénier a décidé que le prochain colloque avec l'industrie, devant se tenir lors de la quarante et unième session du Sous-Comité, en 2004, devrait porter sur les applications des petits satellites à l'agriculture, la santé et la sécurité humaine. Il est convenu que ce colloque devrait se tenir lors de la première semaine de la session.

## D. Questions diverses

26. Le Groupe de travail plénier a recommandé qu'on le convoque à nouveau à la quarante et unième session du Sous-Comité scientifique et technique, en 2004.

### Notes

<sup>a</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément n° 20 et rectificatif (A/55/20 et Corr.1), par. 87.

<sup>b</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément n° 20 et rectificatif (A/56/20 et Corr.1), par. 50 et 55.

<sup>c</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément n° 20 (A/57/20), par. 12.

<sup>d</sup> Ibid., annexe I.

<sup>e</sup> A/AC.105/761, par. 130.

## Appendice I

**Modèle qu'il est demandé aux équipes de suivre pour leur contribution au rapport que le Comité des utilisations de l'espace extra-atmosphérique présentera à l'Assemblée générale à l'occasion de l'examen, à sa cinquante-neuvième session, de l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)<sup>a</sup>**

<i>Équipe chargée de la recommandation:</i>	<i>Président(s):</i>
[Indiquer le numéro]	<i>Secrétariat:</i>
1. <u>Participants</u>	
Pays	
Organisations	
2. Bref exposé de la mission: objectif général et orientation des travaux de l'équipe (50 mots)	
3. Conclusions (Énumérez trois conclusions)	
a)	
b)	
c)	

4. Recommandations concernant d'autres mesures à prendre (précisez quelles sont ces mesures, qui devrait les prendre, comment et quand)
a)
b)
c)
5. Activités déjà menées en application de la recommandation
6. Obstacles à l'application de la recommandation (lacunes, difficultés, etc.)
7. Avantages pouvant être tirés de l'application de la recommandation
8. État d'avancement des travaux de l'équipe

<sup>a</sup> La présentation ne doit pas dépasser deux pages normales.

## Appendice II

### **Lignes directrices en vue de l'établissement du rapport du Comité à l'Assemblée générale à l'occasion de son examen, à la cinquante-neuvième session de l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)**

1. Les organismes ci-après sont invités à répondre aux questions ci-dessous:
  - a) Organismes des Nations Unies (par. 11 c) et 12 III C)<sup>a</sup>;
  - b) Organisations intergouvernementales dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (par. 11 c) et 12 III D)<sup>a</sup>;
  - c) Organisations non gouvernementales dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (par. 11 c) et 12 III D)<sup>a</sup>;
  - d) Instances régionales (par. 11 f) et 12 III B)<sup>a</sup>.
2. La contribution ne doit pas dépasser 1,5 page normale.
3. Parmi les activités entreprises par votre organisation en faveur des usagers et de la population en général:
  - a) Décrivez quelques-uns des principaux programmes, projets et initiatives entrepris par votre organisation et qui complètent la suite donnée par les équipes aux recommandations d'UNISPACE III (recommandations 1, 2, 4, 6, 7, 9 à 11, 14, 17, 18 et 32);
  - b) Indiquez les autres recommandations d'UNISPACE III dont l'application est étayée par des initiatives, programmes ou projets;
  - c) Indiquez, le cas échéant, les lacunes et les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre de ces initiatives, programmes ou projets;
  - d) Indiquez, si possible, les autres principales activités entreprises par votre organisation et qui contribueraient à l'utilité des travaux des équipes.

#### *Notes*

<sup>a</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément n° 20 (A/57/20)*, annexe 1, par. 10 à 14.

## Annexe III

### **Plan de travail en vue de l'élaboration d'un cadre international d'objectifs et de recommandations d'ordre technique aux fins de la sûreté des applications des sources d'énergie nucléaires dans l'espace**

1. À sa quarantième session, en 2003, le Sous-Comité scientifique et technique a adopté le plan de travail suivant pour la période 2003-2006:

#### **1. 2003**

a) Adopter le calendrier des travaux;

b) Inviter les agences spatiales nationales et régionales à communiquer au Sous-Comité, en 2004 et en 2005, des informations sur le contenu des programmes nationaux, bilatéraux et multilatéraux relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace ainsi que sur les applications prévues ou prévisibles de ces sources;

c) Inviter les agences spatiales nationales et régionales à communiquer au Sous-Comité, en 2004, des informations sur les applications spatiales permises ou considérablement améliorées par le recours à des sources d'énergie nucléaires;

d) Mener des discussions préliminaires sur les objectifs et les caractéristiques du cadre international d'objectifs et de recommandations d'ordre technique aux fins de la sûreté des applications prévues et prévisibles des sources d'énergie nucléaires dans l'espace;

e) Inviter l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à définir, d'ici à juin 2003, les procédés et dispositifs particuliers qu'elle pourrait mettre en œuvre pour élaborer, avec le Sous-Comité, des normes de sûreté technique applicables aux sources d'énergie nucléaires dans l'espace, accompagnés d'un calendrier d'exécution, d'une estimation des ressources et d'un exposé des prescriptions administratives;

f) Prier le Bureau des affaires spatiales et l'AIEA d'établir conjointement, d'ici à septembre 2003, des plans d'organisation en vue : i) du coparrainage éventuel de l'élaboration d'une norme internationale de sûreté technique des sources d'énergie nucléaires dans l'espace, et ii) de la prestation éventuelle au Sous-Comité, par l'AIEA, de conseils relatifs à l'élaboration de cette norme.

#### **2. 2004**

a) Passer en revue les informations communiquées par les agences spatiales nationales et régionales sur le contenu des programmes nationaux, bilatéraux et multilatéraux relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace ainsi que sur les applications prévues ou prévisibles de ces sources;

b) Passer en revue les informations communiquées par les agences spatiales nationales et régionales sur les applications spatiales permises ou considérablement améliorées par le recours à des sources d'énergie nucléaires;

c) Examiner avec l'AIEA les procédés et dispositifs particuliers qu'elle pourrait mettre en œuvre pour élaborer, avec le Sous-Comité, des normes de sûreté applicables aux sources d'énergie nucléaires dans l'espace, accompagnés d'un calendrier d'exécution, d'une estimation des ressources et d'un exposé des prescriptions administratives;

d) Proposer une esquisse des objectifs, de la portée et des caractéristiques d'un cadre international d'objectifs et de recommandations d'ordre technique aux fins de la sûreté des applications prévues et prévisibles des sources d'énergie nucléaires dans l'espace;

e) Proposer un ensemble de formules possibles en vue de l'établissement d'un cadre international d'objectifs et de recommandations d'ordre technique aux fins de la sûreté des applications prévues et prévisibles des sources d'énergie nucléaires dans l'espace;

f) Le cas échéant, prendre, à titre préliminaire, la décision de recommander ou non un copartenariat avec l'AIEA en vue d'élaborer une norme de sûreté technique à partir de 2006<sup>a</sup>.

### 3. 2005

a) Passer en revue les informations communiquées par les agences spatiales nationales et régionales sur le contenu des programmes nationaux, bilatéraux et multilatéraux relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace ainsi que sur les applications prévues ou prévisibles de ces sources;

b) Mettre la dernière main à l'esquisse des objectifs, de la portée et des caractéristiques d'un cadre international d'objectifs et de recommandations d'ordre technique aux fins de la sûreté des applications prévues et prévisibles des sources d'énergie nucléaires dans l'espace;

c) Établir un projet de rapport fondé sur cette esquisse, accompagné de formules en vue de l'établissement du cadre international.

### 4. 2006

Établir le rapport final et recommander au Sous-Comité une formule en vue de l'établissement du cadre international.

2. Dans la mesure du possible, le Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace s'efforcera de tenir des réunions intersessions afin de faciliter ou d'accélérer la bonne exécution du plan de travail.

---

<sup>a</sup> Aux termes de cette décision, l'AIEA inscrirait à son budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 les ressources nécessaires à cette fin.

## Annexe IV

### **Rapport du Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace**

1. À sa 581<sup>e</sup> séance, le 17 février 2003, le Sous-Comité scientifique et technique a convoqué à nouveau son Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace, sous la présidence de Sam A. Harbison (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).
2. À la 1<sup>re</sup> séance du Groupe de travail, le 18 février 2003, le Président a rappelé les tâches qui incombait au Groupe, conformément au plan de travail que le Sous-Comité scientifique et technique avait approuvé à sa trente-cinquième session (A/AC.105/697, annexe III, appendice) et à l'accord auquel il était parvenu à sa quarantième session (A/AC.105/786, par. 77).
3. Le Groupe de travail était saisi d'un document de travail présenté par l'Argentine, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France et le Royaume-Uni, intitulé "Plan de travail proposé en vue de l'élaboration d'un cadre international d'objectifs et de recommandations d'ordre technique aux fins de la sûreté des applications des sources d'énergie nucléaires dans l'espace". (A/AC.105/C.1/L.261). Le Groupe de travail a recommandé au Sous-Comité d'approuver le plan de travail pour la période 2003-2006 figurant dans la section III de ce document.
4. Le Groupe de travail a noté que le plan de travail proposé prévoyait que les agences spatiales nationales et régionales seraient invitées à présenter à la quarante et unième session du Sous-Comité, en 2004, des informations sur les applications permises ou considérablement améliorées par le recours à des sources d'énergie nucléaires dans l'espace.
5. Le Groupe de travail a recommandé que les exposés sur ce sujet soient présentés pendant les séances de l'après-midi, le lundi 23 et le mardi 24 février 2004, au cours de la deuxième semaine de la quarante et unième session du Sous-Comité. Il a noté que ces exposés seraient présentés par l'Agence aérospatiale russe, l'Administration nationale de l'aéronautique et de l'espace (NASA) des États-Unis et, le cas échéant, l'Agence spatiale européenne et d'autres agences spatiales nationales et régionales.
6. Le Groupe de travail a noté que les États membres et les agences spatiales régionales pourraient également présenter des informations sur ce sujet en vue de leur inclusion dans le document annuel intitulé "Recherche nationale sur les débris spatiaux, la sûreté des objets spatiaux équipés de sources d'énergie nucléaires et les problèmes relatifs à leur collision avec des débris spatiaux".
7. Le Groupe de travail a déterminé à titre préliminaire que le cadre technique international pour la sûreté des applications prévues et actuellement envisageables des sources d'énergie nucléaires dans l'espace devrait avoir pour objectifs de:
  - a) Fournir une base commune pour garantir la sûreté des applications des sources d'énergie nucléaires dans l'espace;

b) Donner confiance à la communauté internationale dans le fait que les États utilisant des sources d'énergie nucléaires dans l'espace souscrivent à des objectifs appropriés en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et de protection de l'environnement.

8. Le Groupe de travail a spécifié à titre préliminaire que le cadre technique international susmentionné devrait:

a) Fournir des conseils de haut niveau concernant l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace;

b) Être suffisamment vaste pour englober toutes les applications prévisibles des sources d'énergie nucléaires dans l'espace;

c) Être relativement indépendant de l'évolution de la technologie;

d) Faciliter l'harmonisation des applications bilatérales et multilatérales des sources d'énergie nucléaires dans l'espace;

e) Prévoir un mécanisme de mise à jour;

f) Fournir une structure de base pour l'élaboration de normes nationales;

g) S'appliquer à toutes les étapes de la vie d'une source d'énergie nucléaire, y compris après la fin de l'utilisation;

h) Être conforme aux exigences énoncées dans les normes techniques internationales et nationales pertinentes.

9. Le Groupe de travail a recommandé que les travaux sur les sujets indiqués dans le projet de plan de travail pour la période 2003-2006 soient poursuivis pendant l'intersession. Il a également recommandé que sa prochaine réunion informelle ait lieu le 10 juin 2003 à Vienne, immédiatement avant la quarante-sixième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Il a tenu des discussions avec l'Agence internationale de l'énergie atomique sur les informations qui seraient particulièrement utiles pour sa réunion du 10 juin.

10. À sa 10<sup>e</sup> séance, le 25 février 2003, le Groupe de travail a adopté le présent rapport.